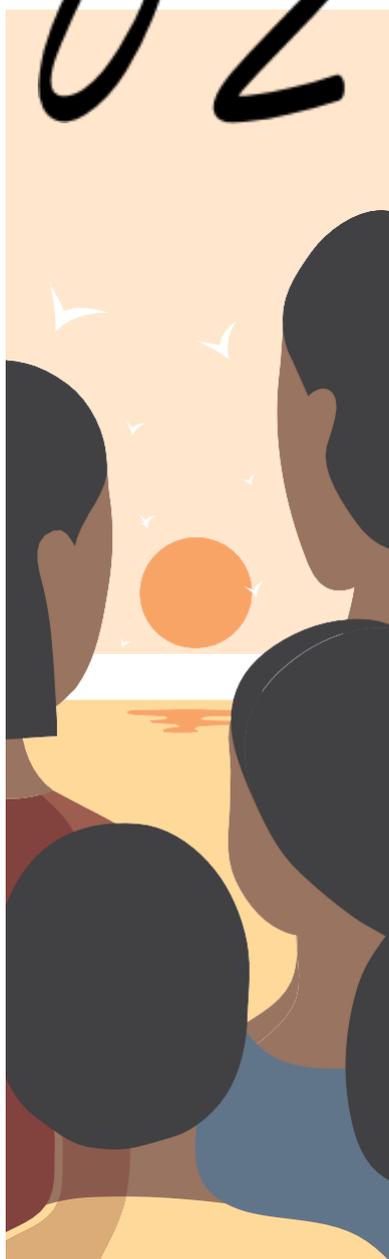


R A P P O R T S E M E S T R I E L

2024



aéma
G R O U P E

GROUPE
MUTUALISTE
DE PROTECTION

 **AESIO**
MUTUELLE

 **MACIF**

 **abeille**
ASSURANCES

 **ofi invest**



7

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
P. 3

2

ÉTATS COMPTABLES
CONSOLIDÉS
P. 23

3

RAPPORT D'EXAMEN
LIMITE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES
ÉTATS COMPTABLES
COMBINÉS
P. 57



RAPPORT D'ACTIVITÉ

1.1	PRÉSENTATION D'AÉMA GROUPE	5
1.2	FAITS MARQUANTS	10
1.3	ACTIVITÉS ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU GROUPE	11
1.4	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	21



1.1 PRÉSENTATION D' AÉMA GROUPE

Aéma Groupe est un groupe d'assurance mutualiste dont l'entreprise mère est la SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle) Aéma Groupe, régie par le Code des assurances et à laquelle deux entreprises sont affiliées :

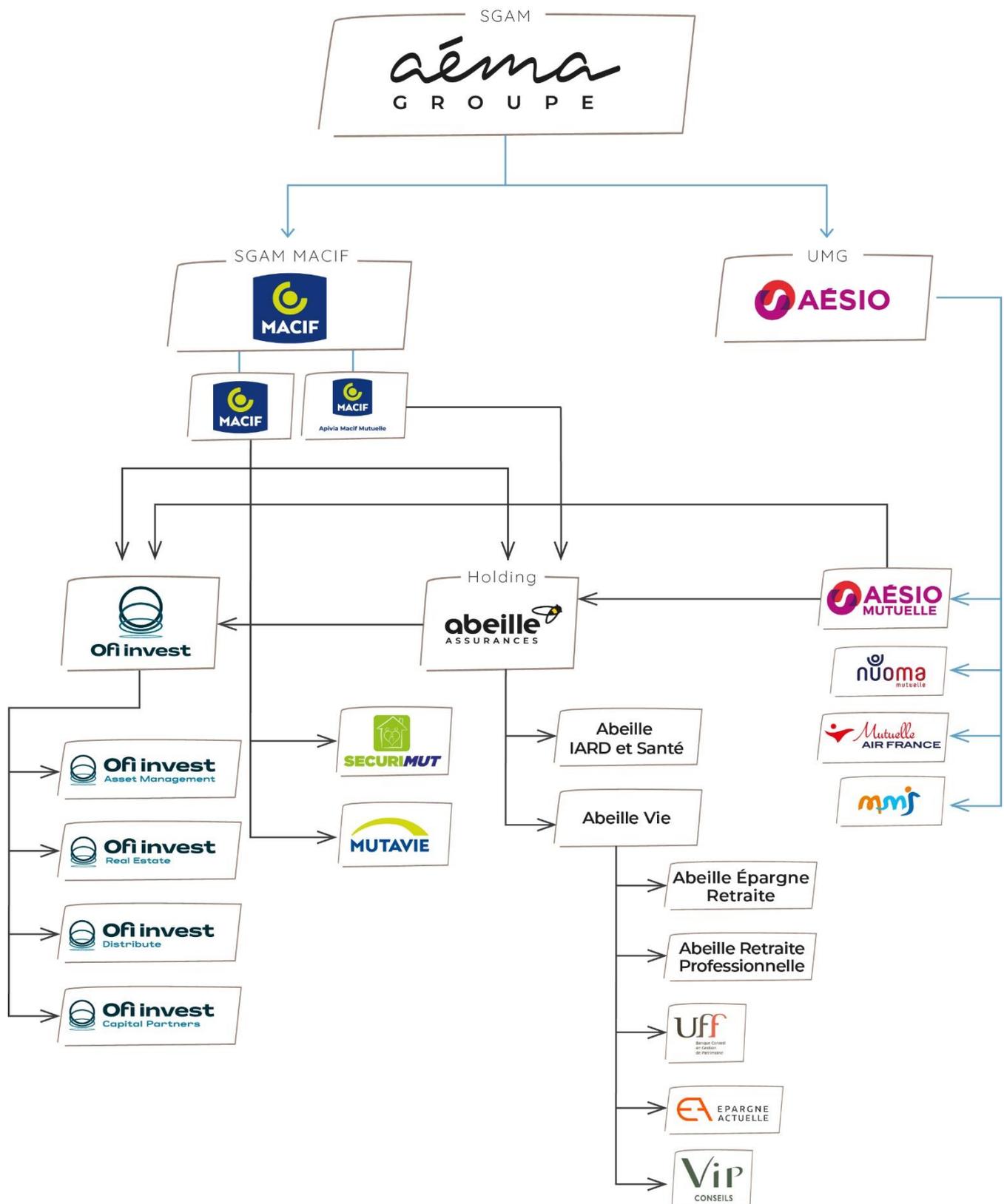
- La SGAM Macif, régie par le Code des assurances, est en charge, en coordination avec la SGAM Aéma Groupe, du pilotage, de la coordination et du contrôle des activités placées sous sa responsabilité, de la contribution à la fixation des objectifs stratégiques du Groupe sur son périmètre et de l'instruction des sujets et des enjeux métiers qui sont propres aux entreprises qui lui sont affiliées, Macif SAM et Apivia Macif Mutuelle ;
- L'UMG Aésio, Union Mutualiste de Groupe régie par le Code de la mutualité, est en charge, en coordination avec la SGAM Aéma Groupe, du pilotage, de la coordination et du contrôle des activités placées sous sa responsabilité, de la contribution à la fixation des objectifs stratégiques du Groupe sur son périmètre et de l'instruction des sujets et des enjeux métiers qui sont propres aux mutuelles qui lui sont affiliées : AÉSIO Mutuelle, la Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF), la Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ) et NUOMA.

Abeille Assurances Holding, filiale de Macif SAM, d'Apivia Macif Mutuelle et d'AÉSIO Mutuelle, est en charge du pilotage et des performances des activités d'assurance, de protection, d'épargne et de retraite de ses filiales Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé, sous le contrôle de ses actionnaires et de la tête de groupe prudentiel.

Ofi Invest est une société anonyme détenue par Macif SAM (51 %), par Abeille Assurances Holding (43 %) et par AÉSIO Mutuelle (6 %). Elle rassemble l'ensemble des métiers liés à la gestion d'actifs (actif financiers cotés et non cotés, actifs immobiliers).

La SGAM Aéma Groupe, en sa qualité d'entreprise mère du Groupe a notamment pour objet :

- De définir les orientations stratégiques du Groupe ;
- De piloter le Groupe et notamment de suivre et de contrôler la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe et l'atteinte des objectifs stratégiques et de performance définis ;
- De s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises affiliées, des entreprises sous-affiliées et des autres entreprises du Groupe avec la stratégie du Groupe ;
- D'organiser la gouvernance et le pilotage du Groupe ;
- De coordonner la solidarité financière entre ses entreprises affiliées.



→ Liens de solidarité financière → Liens de capital

> SGAM : Société de groupe d'assurance mutuelle
 > UMG : Union mutualiste de groupe
 > Ofi Invest : Pôle de gestion d'actifs

Organigramme simplifié au 30 juin 2024

1.1.1 SECTEUR DOMMAGES

MACIF SAM

Macif SAM est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie Accident, des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elle assure par ailleurs le pilotage de l'ensemble de la distribution sous la marque Macif.

ABEILLE IARD & SANTÉ

Abeille IARD & Santé est une société anonyme d'assurances régie par le Code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Assurances Holding. Elle propose des solutions d'assurance dommage et santé par l'intermédiaire de différents réseaux de distribution : en direct sous la marque « Eurofil », par son réseau d'agents généraux et par ses courtiers partenaires.

1.1.2 SECTEUR SANTÉ/PRÉVOYANCE

AÉSIO MUTUELLE

AÉSIO Mutuelle est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, qui propose des garanties d'assurance de la personne, axées sur les risques santé et prévoyance (maladie, accidents, obsèques), à destination des particuliers, des professionnels indépendants, entreprises et courtiers. AÉSIO Mutuelle est née de la fusion au 31 décembre 2020 des trois mutuelles Adréa Mutuelle, Apréva et Eovi-Mcd Mutuelle.

APIVIA MACIF MUTUELLE

Apivia Macif Mutuelle est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité. Elle est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture en santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises. Apivia Courtage et Apivia IARD, filiales d'Apivia Macif Mutuelle, diffusent par ailleurs sous la marque commune Apivia, une large gamme santé, prévoyance et IARD, auprès des intermédiaires d'assurance. La mutuelle substitue la mutuelle MATH et la MNFCT.

GRUPE INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA)

IMA est un groupe d'assistance, composé d'entités implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA SA, société holding du Groupe, dont Macif SAM est actionnaire à hauteur de 29,57 %. Sa filiale Inter Mutuelle Habitat (IMH) assure également des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation.

INTER MUTUELLES ENTREPRISES (IME)

IME, société anonyme régie par le Code des assurances, est une structure destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité Civile (RC) et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. Macif SAM détient 40 % du capital d'IME.

NUOMA

NUOMA issue de la fusion entre IBAMEO et la MMEI en 2021, est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches d'assurance 1 et 2. Les deux mutuelles avaient historiquement pour vocation de couvrir principalement les frais de santé des personnels des entreprises dont elles étaient issues, IBM et BULL. Aujourd'hui NUOMA propose une gamme de couvertures étendue, tant à destination des entreprises, notamment celles relevant du Syntec, que des particuliers et accompagne des collectivités dans le cadre de la mise en place de leurs mutuelles communales.

MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF)

La MNPAF est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, dédiée à la couverture des frais de santé des salariés ou retraités de tous types d'entreprises du domaine de l'aérien, de la mobilité et du voyage en général, et principalement des compagnies aériennes en majorité du groupe Air France, au travers de contrats collectifs (salariés) ou de contrats individuels (conjoints, retraités).

MUTUELLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (MMJ)

La MMJ est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité. Organisme de protection sociale de la majorité des magistrats et agents du ministère de la justice, la Mutuelle du Ministère de la Justice accompagne depuis 80 ans ses adhérents dans une logique de protection intégrale comprenant la santé, la prévoyance, la dépendance, l'accompagnement social et la prévention.

1.1.3 SECTEUR ÉPARGNE/RETRAITE

ABEILLE VIE

Abeille Vie est une société d'assurance constituée sous forme de société anonyme et régie par le Code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Assurances Holding. Elle propose principalement des produits d'épargne, de retraite et de prévoyance, dont les produits d'assurance souscrits par l'association AFER (Association Française d'Épargne et de Retraite) qu'elle coassure à 50 % avec Abeille Épargne Retraite. Abeille Vie détient des participations dans différentes entreprises liées, dont les plus importantes sont Abeille Épargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle, Union Financière de France Banque, Épargne Actuelle et VIP Conseils.

ABEILLE ÉPARGNE RETRAITE (AER)

AER est une société d'assurance constituée sous forme de société anonyme et régie par le Code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Vie. Elle coassure, à 50 % avec Abeille Vie, les produits d'assurance souscrits par l'association AFER, qui constituent l'intégralité de ses encours d'assurance.

ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE (ARP)

ARP est une société d'assurance constituée sous forme de société anonyme et régie par le Code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Vie. ARP, qui est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), a été créée en novembre 2018 après obtention de l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il s'agit d'une nouvelle catégorie d'organismes dédiés à l'activité de retraite professionnelle prévue par la loi Sapin II.

MUTAVIE

Mutavie est une société européenne régie par le Code des assurances, exerçant son activité en assurance-vie, principalement sous forme de contrats d'épargne individuelle, en euros ou multisupports. De façon plus marginale, Mutavie couvre également des contrats de retraite collective et des garanties de prévoyance (couverture de prêts notamment). Mutavie est détenue par Macif SAM à 100 %.

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE (UFF)

L'UFF est constituée d'une société holding, Union Financière de France Banque (société anonyme) et de quatre filiales françaises : Uffrance Patrimoine (société par actions simplifiée), Uffrance Gestion (société par actions simplifiée), Myria Asset Management (société par actions simplifiée) et CGP Entrepreneurs (société par actions simplifiée).

La société holding, Union Financière De France Banque, est détenue à 99,99 % directement ou indirectement par Abeille Assurances Holding depuis le 1^{er} mars 2023.

C'est un établissement de crédit agréé par l'ACPR pour fournir les services d'investissement suivants : Réception Transmission d'Ordres (RTO), Placement non garanti, conseil en investissement.

L'Union Financière de France Banque est également agréée pour fournir le service connexe de tenue de compte conservation.

Les métiers de Prestataire de Service d'Investissement de l'Union Financière de France Banque, et de services d'investissement pour son agent lié Uffrance Patrimoine, sont sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Uffrance Patrimoine et Uffrance Gestion exercent également le métier de courtier en assurances et sont à ce titre sous le contrôle de l'ACPR.

ÉPARGNE ACTUELLE

Épargne Actuelle est une société anonyme de courtage immatriculée à l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS), filiale à 100 % d'Abeille Assurances Holding et d'Abeille Vie, qui distribue principalement des contrats souscrits par l'association AFER.

VIP CONSEILS

VIP Conseils est une société anonyme habilitée pour exercer les activités de conseil en investissements financiers et de courtier d'assurances ou de réassurances immatriculée à l'ORIAS, dont Abeille Vie est actionnaire majoritaire à 93,85 %. VIP Conseils a absorbé par voie de fusion, le 26 juin 2024, la société SACAF (société de conseil en investissements financiers et de courtier d'assurances ou de réassurances) avec, d'un point de vue fiscal et comptable, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

SOCRAM BANQUE

Socram Banque est une société anonyme, établissement de crédit, immatriculée à l'ORIAS, qui porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires (comptes à vue et produits d'épargne bancaire) distribuées par ses actionnaires mutualistes auprès de leurs sociétaires. Macif SAM est actionnaire à hauteur de 35,25 %.

1.1.4 SECTEUR GESTION D'ACTIFS**GROUPE OFI INVEST**

Créé en septembre 2022, Ofi Invest est le pôle de Gestion d'actifs au sein d'Aéma Groupe. Il se positionne aujourd'hui au cinquième rang des groupes français de gestion d'actifs avec 203,3 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin juin 2024 et constitue un acteur de référence en matière de finance responsable en France.

Le groupe est organisé selon un modèle multi-expertises, répondant à l'ensemble des besoins des investisseurs à la fois sur les actifs financiers liquides et non cotés et sur les actifs immobiliers :

- Les gestions actifs liquides sont regroupées sous les marques Ofi Invest Asset Management et Syncicap AM (marchés émergents) ;
- Les gestions immobilières sont proposées sous la marque Ofi Invest Real Estate ;
- Les gestions de diversification rassemblent les marques SWEN Capital Partners (private equity, dette mezzanine et infrastructures) et Zencap AM (dette privée).

1.2 FAITS MARQUANTS

1.2.1 ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DU GROUPE AÉMA GROUPE

L'évolution de l'organisation du Groupe Aéma Groupe a été autorisée par le collège de supervision de l'ACPR lors de sa séance du 12 octobre 2023.

Cette évolution est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

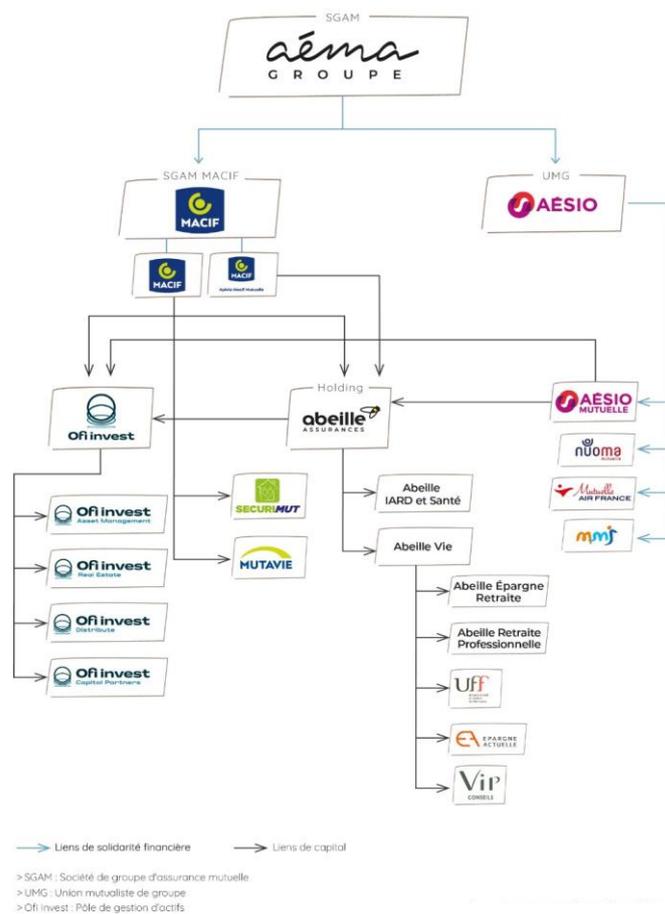
Sont affiliées à la SGAM Aéma Groupe :

- La SGAM Macif qui regroupe Macif SAM et Apivia Macif Mutuelle ;
- L'UMG Aésio qui regroupe les quatre mutuelles du Groupe : la MNPAF, NUOMA, la MMJ et AÉSIO Mutuelle.

L'assemblée générale mixte de la SGAM Macif du 20 décembre 2023 a élu, à effet du 1^{er} janvier 2024, un nouveau conseil d'administration qui a désigné M. Jean-Louis Grosse-Delasalle en qualité de Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la SGAM Macif du 4 janvier 2024 a procédé à la désignation de :

- M. Jean-Philippe Dogneton (Directeur Général) et de M. Nicolas Bouffard (Directeur Général Délégué) en qualité de dirigeants effectifs de la SGAM Macif ;
- M. Fabrice Pomel en qualité de responsable de fonction clé Audit interne de la SGAM Macif ;
- M. Nathan Ragot en qualité de responsable de fonction clé Actuarielle de la SGAM Macif ;
- M. Frédéric Prompt en qualité de responsable de fonction clé Gestion des risques de la SGAM Macif ;
- Mme Sophie Guilbaud-Maury en qualité de responsable de fonction clé Vérification de la conformité de la SGAM Macif.



1.2.2 ACQUISITION D'EGAMO

En janvier 2024, Ofi Invest Asset Management a franchi une étape stratégique en acquérant la filiale de gestion d'actifs du Groupe VYV, EGAMO. Ofi Invest Asset Management détient désormais son contrôle à 100 %.

Fondée en 2008, EGAMO est une société de gestion spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion de fonds dédiés et ouverts (OPC) pour le compte de clients institutionnels.

Elle propose une offre sur mesure à destination des institutionnels avec une spécialité auprès des acteurs assurantiels à travers une relation client privilégiée bâtie sur la proximité et la compréhension mutuelle. Cette opération stratégique permet à Ofi Invest d'être mieux positionnée pour répondre aux enjeux complexes du secteur de l'assurance et de la gestion d'actifs, tout en saisissant de nouvelles opportunités de croissance et de développement sur le marché.

1.3 ACTIVITÉS ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU GROUPE

1.3.1 ACTIVITÉS

Au 30 juin 2024, les cotisations acquises du Groupe Aéma Groupe s'élèvent à 7 863 millions d'euros contre 7 813 millions d'euros au 30 juin 2023.

Cette progression globale d'environ 1 % traduit principalement la progression de l'activité

Dommmages à hauteur de 7 %, celle du secteur Santé/Prévoyance à hauteur de 2 %.

Le secteur Épargne/Retraite est en baisse d'environ 5 %.

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		30 juin 2023		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommmages	2 992 149	38%	2 800 817	36%	191 332	7%
Automobile	1 604 438		1 502 487		101 951	
Habitation	693 599		642 227		51 372	
Autres	694 112		656 103		38 009	
Épargne/Retraite	3 188 422	41%	3 364 482	47%	-176 060	-5%
Supports en euros	1 961 599		2 255 376		-293 777	
Supports en Unités de compte (UC)	1 083 813		975 429		108 384	
Autres	143 010		133 677		9 333	
Santé/Prévoyance	1 682 123	21%	1 647 463	21%	34 660	2%
Santé	1 503 107		1 457 081		46 026	
Prévoyance	179 016		190 382		-11 366	
Cotisations acquises	7 862 694	100%	7 812 761	100%	49 933	1%

En Dommmages : les cotisations acquises s'élèvent à 2 992 millions d'euros, en progression de 191 millions d'euros par rapport à juin 2023.

Pour le contrat Automobile qui représente environ 54 % du chiffre d'affaires du secteur Dommmages, les cotisations acquises s'élèvent à 1 604 millions d'euros, en hausse de 102 millions d'euros. Cette progression est principalement liée aux ajustements tarifaires appliqués au portefeuille de contrats.

Pour le contrat Habitation, les cotisations acquises représentent 694 millions d'euros, en hausse de 51 millions d'euros. Dans un contexte peu propice aux affaires nouvelles, cette croissance s'appuie également sur les ajustements tarifaires appliqués au portefeuille de contrats.

Enfin, la catégorie « Autres » ressort à 694 millions d'euros. Elle rassemble principalement les contrats Dommmages corporels individuels et Dommmages professionnels.

En Épargne/Retraite : le Groupe Aéma Groupe réalise un encaissement brut de 3 188 millions d'euros, en baisse de 176 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023.

La collecte brute des supports en euros représente 1 962 millions d'euros, soit 62 % de la collecte brute, en diminution de 294 millions d'euros.

La collecte brute des supports en UC progresse de 108 millions d'euros, pour atteindre un niveau de 1 083 millions d'euros

En Santé/Prévoyance : les cotisations acquises atteignent 1 682 millions d'euros contre 1 647 millions d'euros au 30 juin 2023. Cette progression de 35 millions d'euros, malgré l'impact de la sortie de la substitution Territoria Mutuelle pour -33 millions d'euros, est portée par les cotisations santé.

En Santé, le portefeuille de contrats représente un total de cotisations acquises de 1 503 millions d'euros (876 millions d'euros en santé individuelle et 627 millions d'euros en santé collective), en hausse de 46 millions d'euros.

En Prévoyance, les cotisations s'élèvent à 179 millions d'euros (133 millions d'euros en prévoyance individuelle et 46 millions d'euros en prévoyance collective), en baisse de 11 millions d'euros.

1.3.2 RÉSULTATS

Le Groupe Aéma Groupe enregistre un **résultat net - part du Groupe** de 113 millions d'euros contre 82 millions d'euros au 30 juin 2023.

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023	Variation	%
Cotisations acquises	7 862 694	7 812 761	49 934	
Charges des prestations*	-6 602 914	-6 729 592	126 679	
Marge brute	1 259 781	1 083 168	176 612	
Charges/produits nets des cessions en réassurance	-101 909	-34 900	-67 009	
Marge nette	1 157 872	1 048 268	109 603	
Charges de gestion	-1 271 931	-1 218 990	-52 940	
Autres charges et produits opérationnels courants	50 387	55 862	-5 475	
Marge technique	-63 672	-114 860	51 188	-45%
Revenus des placements	1 306 131	1 321 669	-15 538	
Charges des placements	-239 602	-188 148	-51 454	
Plus et moins-values de cessions	-441 741	-486 656	44 915	
Variation des dépréciations sur placements	-2 903	-117 562	114 659	
Participation aux résultats	-403 811	-355 138	-48 673	
Marge financière	218 073	174 164	43 909	25%
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	154 401	59 304	95 097	160%
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2 446	-3 614	1 168	-32%
Autres produits nets non techniques	-14 558	14 055	-28 614	-204%
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	137 397	69 745	67 651	97%
Résultat exceptionnel	-10 063	-1 545	-8 518	551%
Impôts sur les résultats	-19 586	11 038	-30 624	-277%
Résultat net des entités intégrées	107 748	79 239	28 509	36%
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	7 160	5 310	1 850	35%
Résultat net de l'ensemble combiné	114 908	84 549	30 359	36%
Intérêts minoritaires	1 763	2 741	-978	-36%
Résultat net - part du groupe	113 145	81 808	31 337	38%

* Inklus les ajustements ACAV.

La **marge technique** ressort à -64 millions d'euros contre -115 millions d'euros au 30 juin 2023, en amélioration de 53 millions d'euros, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires sur les secteurs Dommages et Santé/Prévoyance. Néanmoins, les charges des prestations restent pénalisées par l'inflation des coûts moyens en automobile, par la hausse de la sinistralité en habitation et la croissance des prestations en santé.

Le solde de réassurance du 1^{er} semestre 2024 se traduit par un impact négatif à hauteur de 102 millions d'euros.

Les frais généraux sont en hausse, portés par les charges de personnel, les prestations externes et les charges informatiques.

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023	Variation	%
Cotisations acquises	7 862 694	7 812 761	49 934	-
Charges des prestations*	-6 602 914	-6 729 592	126 679	-
Charges/produits nets des cessions en réassurance	-101 909	-34 900	-67 009	-
Charges de gestion	-1 271 931	-1 218 990	-52 940	-
Autres charges et produits opérationnels courants	50 387	55 862	-5 475	-
Marge technique	-63 672	-114 860	51 188	-45%

* Inklus les ajustements ACAV.

La marge financière s'élève à 218 millions d'euros contre 174 millions d'euros au 30 juin 2023. Par rapport à l'exercice précédent, elle se caractérise par une baisse des moins-values nettes de cession (cessions qui s'inscrivent dans le cadre de

programmes visant à repositionner les portefeuilles obligataires sur de meilleurs rendements) et une diminution des variations des dépréciations sur placements (portée en 2023 par des dépréciations sur titres d'OPC et sur l'immobilier).

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023	Variation	%
Produits des placements	1 306 130	1 321 669	-15 539	-
Charges des placements	-239 602	-188 148	-51 454	-
Plus et moins-values de cessions nettes d'amortissements	-441 741	-486 656	44 915	-
Variation des dépréciations sur placements	-2 903	-117 562	114 659	-
Participation aux résultats	-403 811	-355 138	-48 673	-
Marge financière	218 073	174 164	43 908	25%

Le résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition traduit les niveaux et évolutions

respectives des marges technique et financière. Il ressort à 154 millions d'euros, en nette amélioration de 95 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023	Variation	%
Marge technique	-62 571	-114 860	52 289	-46%
Marge financière	216 972	174 164	42 808	25%
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	154 401	59 304	95 097	160%

Le résultat exceptionnel ressort à -10 millions d'euros contre -2 millions d'euros en juin 2023.

Il enregistre notamment une provision pour charges complémentaires de 16 millions d'euros, correspondant aux coûts d'une réorganisation

opérée par AÉSIO Mutuelle. Cette charge est partiellement compensée par des corrections sur exercices antérieurs sur des entités au budget pour 11,2 millions d'euros (dont 6,8 millions d'euros sur MMJ).

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023	Variation	%
Produits sur cessions d'actifs	191	3 228	-3 037	
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	2 744	1 213	1 531	
Autres produits exceptionnels	14 890	9 144	5 746	
Produits exceptionnels	17 826	13 585	4 241	31%
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-815	-30	-785	
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-575	-1 189	614	
Autres charges exceptionnelles	-26 498	-13 911	-12 587	
Charges exceptionnelles	-27 888	-15 130	-12 758	
Résultat exceptionnel	-10 063	-1 545	-8 518	551%

La charge d'impôt sur les résultats s'élève à -20 millions d'euros, contre +11 millions d'euros en juin 2023. Il regroupe les impôts exigibles comptabilisés dans les comptes sociaux et les impôts différés constatés dans les comptes combinés.

La charge d'impôts exigibles ressort à -36 millions d'euros. Elle traduit la hausse des résultats taxables de la période (résultats comptables et variation du stock de plus-values latentes soumises à l'impôt).

La charge d'impôts différés constitue un produit de 16 millions d'euros, contre 24 millions d'euros au premier semestre 2023. Elle reflète principalement la compensation entre les fluctuations observées sur les soldes :

- De plus-values latentes soumises à l'impôt ;
- De provisions techniques non déductibles ;
- De déficits reportables.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023	Variation	%
Impôts exigibles	-35 562	-12 527	-23 035	184 %
Impôts différés	15 976	23 565	-7 589	-32 %
Impôts sur les résultats	-19 586	11 038	-30 624	-277%

La quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence reste positive, en légère progression à

7 millions d'euros. Le détail par entité se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023	Variation	%
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	4 162	2 830	1 331	-
Axe France	-	1 320	-1 320	-
Socram Banque	674	-761	1 435	-
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	2 324	1 920	404	-
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	7 160	5 310	1 850	35%

Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition représentent une charge de 2 millions d'euros au 30 juin 2024.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023	Variation	%
Apivia Courtage	-877	-878	1	-
OFI Invest Asset Management	-1 080	-1 270	190	-
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	-489	-1 466	977	-
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2 446	-3 614	1 168	-32%

Le résultat net - part du Groupe s'établit à 113 millions d'euros au 30 juin 2024, contre 82 millions d'euros au 30 juin 2023.

Les intérêts minoritaires représentent 2 millions d'euros contre 3 millions d'euros au 30 juin 2023.

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023	Variation	%
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	154 401	59 304	95 097	0%
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2 446	-3 614	1 168	
Autres produits nets non techniques	-14 558	14 055	-28 614	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	137 397	69 745	67 651	97%
Résultat exceptionnel	-10 063	-1 545	-8 518	
Impôts sur les résultats	-19 586	11 038	-30 624	
Résultat net des entités intégrées	107 748	79 239	28 509	36%
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	7 160	5 310	1 850	
Résultat net de l'ensemble combiné	114 908	84 549	30 359	36%
Intérêts minoritaires	1 763	2 741	-978	
Résultat net - part du groupe	113 145	81 808	31 337	38%

La contribution au résultat net - part du Groupe de chaque secteur d'activité est positive, elle se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2024				Total	30 juin 2023
	Dommages	Épargne/ Retraite	Santé/ prévoyance	Gestion d'actifs		Total
Cofinancements acquisés	2 992 148	3 188 423	1 682 123	-	7 862 694	7 812 761
Charges des prestations*	-2 385 902	-2 833 790	-1 383 222	-	-6 602 914	-6 729 592
Marge brute	606 247	354 633	298 901	-	1 259 781	1 083 168
Charges/produits nets des cessions en réassurance	-104 068	-1 805	3 965	-	-101 909	-34 900
Marge nette	502 178	352 828	302 866	-	1 157 872	1 048 268
Charges de gestion	-630 561	-368 313	-273 057	-	-1 271 931	-1 218 990
Autres charges et produits opérationnels	-13 553	93 928	-41 301	11 313	50 387	55 862
Marge technique	-141 936	78 443	-11 492	11 313	-63 672	-114 860
Revenus des placements	136 476	1 104 091	39 441	26 123	1 306 131	1 321 669
Charges des placements	-14 568	-229 721	6 679	-1 992	-239 602	-188 148
Plus et moins-values de cessions	25 558	-479 344	9 826	2 219	-441 741	-486 656
Variation des dépréciations sur placements	15 003	-13 051	-4 855	-	-2 903	-117 562
Participation aux résultats	-	-396 902	-6 909	-	-403 811	-355 138
Marge financière	162 468	-14 926	44 181	26 350	218 073	174 164
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	20 532	63 518	32 689	37 662	154 401	59 304
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-489	-	-877	-1 080	-2 446	-3 614
Autres produits nets non techniques	-8 542	389	-6 405	-	-14 558	14 055
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	11 501	63 906	25 407	36 582	137 397	69 745
Résultat exceptionnel	718	239	-11 916	896	-10 063	-1 545
Impôts sur les résultats	-744	-6 588	-4 857	-7 398	-19 586	11 038
Résultat net des entités intégrées	11 475	57 558	8 634	30 081	107 748	79 239
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	6 486	674	-	-	7 160	5 310
Résultat net de l'ensemble combiné	17 961	58 232	8 634	30 081	114 908	84 549
Intérêts minoritaires	32	17	-	1 715	1 763	2 741
Résultat net - part du groupe	17 929	58 215	8 634	28 366	113 145	81 808

* Inklus les ajustements ACAV.

En Dommages, la marge technique s'établit à -142 millions d'euros contre -116 millions d'euros à fin juin 2023. La croissance des cotisations est compensée par une hausse de la charge des prestations, impactée par l'inflation des coûts moyens en automobile et la hausse de la sinistralité en habitation (notamment sur la garantie dégâts des eaux). Le solde de réassurance ressort négatif à -104 millions d'euros, en lien avec l'absence d'évènements climatiques majeurs sur ce premier semestre 2024. Le ratio combiné ressort à 103,7 % au 30 juin 2024. La marge financière s'établit à 162 millions d'euros contre 106 millions d'euros à fin juin 2023. Cette progression s'appuie notamment sur la progression des revenus courants.

La contribution du secteur au résultat net-part du Groupe ressort positivement à +18 millions d'euros contre -1 millions d'euros à fin juin 2023.

En Épargne/Retraite, le résultat d'exploitation s'établit à 64 millions d'euros et progresse de +18 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023. Cette progression s'explique notamment par l'impact moins défavorable des retournements des écarts d'évaluation liés à l'acquisition d'Abeille Assurances Holding. La contribution globale du secteur au résultat du Groupe ressort à +58 millions d'euros.

En Santé/Prévoyance, la marge technique ressort à -11 millions d'euros, en amélioration de +17 millions par rapport au premier semestre 2023. Cette amélioration traduit les effets de redressements tarifaires opérés ces deux dernières années. Le ratio combiné s'améliore et atteint 100,7 % au 30 juin 2024. La marge financière ressort à +44 millions d'euros en hausse de +18 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023.

La contribution au résultat net-part du Groupe ressort positivement à +8 millions d'euros contre -21 millions d'euros à fin juin 2023.

Pour le secteur Gestion d'actifs, la marge technique (principalement constituée par les commissions financières et honoraires d'acquisition et de gestion) est positive à 11 millions d'euros contre 18 millions d'euros à fin juin 2023. Cette diminution de la marge technique résulte principalement de la baisse des ressources sur les activités liées à l'immobilier.

La marge financière ressort à 26 millions d'euros contre 35 millions d'euros au premier semestre 2023.

La marge financière du premier semestre 2023 intégrait des plus-values de cession sur titres (+13 millions d'euros).

La contribution globale du secteur au résultat du Groupe ressort à +28 millions d'euros.

1.3.3 ÉLÉMENTS BILANTIELS

Au 30 juin 2024, le total du bilan s'élève à 147 milliards d'euros, en hausse de 5 121 millions d'euros.

Plusieurs facteurs concourent à expliquer cette forte progression :

- La présence au bilan de titres mis en pension pour un montant de 5 101 millions d'euros contre 3 563 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;

- La constatation d'une créance sur les sociétaires compte tenu notamment d'un appel d'échéance principale au 1^{er} avril pour les contrats Dommages de Macif (4 876 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 1 694 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Corrigée de ces deux éléments, la variation du total bilan ressort à +401 millions d'euros.

	30 juin 2024		31 déc. 2023		Variation	%
	K€	%	K€	%		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Placements des entités d'assurance	105 025 792	71%	103 784 701	73%	1 241 091	1%
Placements représentant les engagements en UC	30 257 231	21%	29 762 662	21%	494 569	2%
Autres actifs	11 951 027	8%	8 565 301	6%	3 385 727	40%
Total actif	147 234 050	100%	142 112 664	100%	5 121 387	4%
Capitaux propres du groupe	5 311 070	4%	5 198 918	4%	112 152	2%
Provisions techniques € et UC	130 808 549	89%	127 821 610	90%	2 986 939	2%
Dettes de financement	2 661 044	2%	2 532 222	2%	128 822	5%
Autres passifs	8 453 388	6%	6 559 914	5%	1 893 473	29%
Total passif	147 234 050	100%	142 112 664	100%	5 121 387	4%

À l'actif, la valeur au bilan des placements des entités d'assurance et de ceux représentant les engagements en UC s'établit à 135 milliards d'euros, soit environ 92 % du total du bilan.

Les mises en pension concourent à majorer la progression du total des placements, plus particulièrement de la ligne « Parts d'OPC obligataires ».

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		31 déc. 2023		Variation	%
	K€	%	K€	%		
Placements immobiliers	11 699 755	9%	11 954 447	9%	-254 693	-2%
Actions et titres à revenus variables	1 349 100	1%	1 345 768	1%	3 332	0%
Parts d'OPC actions	19 566 483	14%	19 787 700	15%	-221 217	-1%
Parts d'OPC obligataires	32 068 287	24%	27 870 746	21%	4 197 541	15%
Obligations et autres titres à revenus fixes	68 749 816	51%	70 564 960	53%	-1 815 144	-3%
Autres placements	1 849 582	1%	2 023 741	2%	-174 159	-9%
Placements des entités d'assurance et représentant les engagements en UC - valeurs nettes	135 283 024	100%	133 547 363	100%	1 735 660	1%

Les moins-values latentes passent de 5 527 millions d'euros à 6 916 millions d'euros. Cette progression est principalement imputable à la légère remontée des

taux obligataires intervenue au cours du premier semestre 2024.

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		31 déc. 2023		Variation	%
	K€	%	K€	%		
Placements immobiliers	-52 476	-	146 026	-	-198 502	
Actions et titres à revenus variables	243 941	-	266 847	-	-22 906	
Parts d'OPC actions	1 798 198	-	1 476 843	-	321 355	
Parts d'OPC obligataires	-79 328	-	-189 028	-	109 700	
Obligations et autres titres à revenus fixes	-8 865 712	-	-7 505 218	-	-1 360 494	
Autres placements	39 331	-	277 777	-	-238 446	
Placements des entités d'assurance - plus-values latentes	-6 916 045	NA	-5 526 753	NA	-1 389 292	NA

NA : Non applicable

Au passif, les provisions techniques brutes en euros et UC s'élèvent à 131 milliards d'euros, en hausse de 3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	31 déc. 2023	Variation	%
Provisions techniques vie	82 878 694	83 433 216	-554 522	
Provisions techniques non-vie	17 521 013	14 487 349	3 033 664	
Provisions techniques brutes en euros	100 399 707	97 920 565	2 479 142	3%
Provisions techniques en UC	30 408 842	29 901 045	507 796	2%
Provisions techniques brutes et UC	130 808 549	127 821 610	2 986 939	2%

Les provisions en lien avec l'assurance-vie progressent de +362 millions d'euros et sont prépondérantes dans le stock des provisions techniques inscrites au bilan. Leur variation est alimentée par la collecte de la période et la capitalisation des intérêts acquis par les sociétaires.

Les provisions techniques non-vie s'élèvent à 17 521 millions d'euros, en hausse de 3 034 millions d'euros. Cette croissance traduit principalement la variation de la provision pour cotisations non acquises (compte tenu d'un appel d'échéance principal au 1^{er} avril pour Macif SAM) et la variation de la provision pour sinistres à payer.

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		31 déc. 2023		Variation	
	Non vie	Vie	Non vie	Vie	Non vie	Vie
Provisions pour cotisations non acquises	4 876 321	-	1 694 246	-	3 182 075	-
Provisions pour sinistres à payer	10 326 468	793 832	10 352 213	754 502	-25 745	39 330
Provisions d'assurance-vie	-	77 320 870	-	76 958 346	-	362 524
Provisions pour participation aux bénéfices	129 761	4 739 000	128 842	5 693 449	919	-954 449
Provisions pour égalisation	39 211	5 100	37 412	5 100	1 799	-
Autres provisions techniques	2 149 251	19 892	2 274 635	21 820	-125 384	-1 927
Provisions techniques brutes en euros	17 521 013	82 878 694	14 487 349	83 433 217	3 033 664	-554 522

1.3.4 SOLVABILITÉ

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 5 311 millions d'euros en hausse de 2 % par rapport

au 31 décembre 2023. Ils ne prennent en compte aucun passif subordonné.

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	31 déc. 2023	Variation	%
Capital social et fonds équivalents	887 961	886 586	1 376	
Réserves	4 478 800	4 398 944	79 856	
Résultat net	113 145	50 912	62 233	
Autres	-168 836	-137 524	-31 312	
Capitaux propres du groupe	5 311 070	5 198 918	112 153	2%

La progression des **capitaux propres** s'établit à 112 millions d'euros sur le premier semestre 2024.

Elle s'appuie sur le résultat net semestriel à hauteur de 113 millions d'euros.

La variation des capitaux propres du Groupe intègre également l'impact des variations de périmètre qui correspondent principalement aux impacts de la

déconsolidation volontaire de 3 entités (Abeille Assurances Ventures, Abeille, Impact Investing France, Axe France) au 30 juin 2024.

Les droits d'adhésion confortent cette progression des fonds propres groupe à hauteur d'1 million d'euros.

(en milliers d'euros)	Capital social et fonds équivalents	Réserves	Résultat net	Autres	Total des capitaux propres du groupe
Capitaux propres du groupe au 31 décembre 2022	883 217	4 155 398	121 915	-61 034	5 099 496
Droits d'adhésion	1 462	-	-	-	1 462
Variations de périmètre	1 859	45 724	-	-	47 583
Affectation du résultat N-1	-	198 406	-121 915	-76 491	-
Autres variations	50	-584	-	-1	-536
Résultat net	-	-	50 912	-	50 912
Capitaux propres du groupe au 31 décembre 2023	886 586	4 398 944	50 912	-137 525	5 198 918
Droits d'adhésion	741	-	-	-	741
Variations de périmètre	635	-2 717	-	-	-2 082
Affectation du résultat N-1	-	82 221	-50 912	-31 309	-
Autres variations	-	352	-	-1	351
Résultat net	-	-	113 145	-	113 145
Capitaux propres du groupe au 30 juin 2024	887 961	4 478 800	113 145	-168 836	5 311 070

Au 30 juin 2024, les **dettes de financement** s'élèvent à 2 661 millions d'euros contre 2 532 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les passifs subordonnés représentent 90 % des dettes de financement.

Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 257 millions.

Globalement, les dettes de financement représentent 50 % des fonds propres du Groupe.

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		31 déc. 2023		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Passifs subordonnés	2 404 022	90%	2 396 776	95%	7 246	0%
Dettes envers les entités du secteur bancaire	257 022	10%	135 446	5%	121 576	90%
Dettes de financement	2 661 044	100%	2 532 222	100%	128 822	5%
Capitaux propres du groupe	5 311 070		5 198 918		112 152	
Ratio (Dettes de financement/Capitaux propres du groupe)		50%		49%		

En matière de solvabilité, Aéma Groupe est soumis à la réglementation européenne **Solvabilité II**. Cette réglementation définit un ensemble de règles prudentielles qui vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité assurance, qu'au niveau consolidé pour le Groupe, l'évaluation de la solvabilité réglementaire à respecter (Solvency capital requirement ou SCR) et celle des fonds propres Solvabilité II. Ces évaluations sont réalisées tous les trois mois et communiquées à l'ACPR.

Elles ne sont pas auditées par les commissaires aux comptes.

Au 30 juin 2024, pour Aéma Groupe, le SCR s'élève à 6 575 millions d'euros, contre 6 255 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les fonds propres Solvabilité II s'établissent à 11 243 millions d'euros, dont 2 156 millions d'euros de passifs subordonnés.

Le taux de couverture ressort à 171 % contre 178 % en décembre 2023.

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		31 déc. 2023		Variation	
	K€	Ratio	K€	Ratio	K€	En pts
SCR groupe	6 575 365		6 254 660		320 704	
Fonds propres Solvabilité II	11 242 908	171%	11 112 308	178%	130 600	-7 pts
<i>Dont passifs subordonnés externes</i>	2 155 587		2 176 184		-20 596	

1.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.4.1 FUSION ABSORPTION D'EGAMO PAR OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

Suite à la prise de contrôle d'EGAMO par OFI Invest Asset Management en janvier 2024 et afin d'optimiser l'organisation, il a été décidé de réaliser

une fusion absorption d'EGAMO par OFI Invest Asset Management, cette opération a eu lieu le 1^{er} juillet 2024 sans effet rétroactif.

2.



COMPTES COMBINÉS EN NORMES FRANÇAISES

2.1	BILAN	25
2.2	COMPTE DE RÉSULTAT	27
2.3	ANNEXE	28

2.1 BILAN

2.1.1 ACTIF

(en milliers d'euros)

Notes	30 juin 2024	31 déc. 2023
Actifs incorporels	815 111	803 953
1 dont écarts d'acquisition	259 338	243 802
2 Placements des entités d'assurance	105 025 792	103 784 701
<i>Terrains et constructions</i>	9 175 003	8 440 527
<i>Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation</i>	708 466	627 744
<i>Autres placements</i>	95 142 324	94 716 431
3 Placements représentant les engagements en UC	30 257 231	29 762 662
Placements des entités du secteur bancaire	-	-
<i>Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation</i>	-	-
<i>Autres placements</i>	-	-
Placements des autres entités	265 150	280 497
Titres mis en équivalence	192 104	234 888
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 530 386	1 539 203
Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	5 400 083	2 196 716
Créances sur la clientèle des entités du secteur bancaire	-	-
Créances sur les entités du secteur bancaire	875 571	722 075
Autres créances	1 216 820	1 139 255
Autres actifs	213 518	207 682
<i>Immobilisations corporelles</i>	212 349	206 759
<i>Autres</i>	1 169	923
Comptes de régularisation - actif	1 442 284	1 441 031
<i>Frais d'acquisition reportés</i>	643 624	582 523
<i>Autres</i>	798 660	858 509
Différences de conversion	-	-
Total de l'actif	147 234 050	142 112 664

2.1.2 PASSIF

(en milliers d'euros)		30 juin 2024	31 déc. 2023
Notes			
4	Capitaux propres du groupe	5 311 070	5 198 918
	<i>Capital social et fonds équivalents</i>	887 961	886 586
	<i>Primes</i>	-	-
	<i>Réserves et résultat combinés</i>	4 591 945	4 449 856
	<i>Autres</i>	-168 836	-137 524
	<i>Intérêts minoritaires</i>	16 309	20 458
5	Passifs subordonnés	2 404 022	2 396 776
	<i>Provisions techniques brutes</i>	100 399 707	97 920 565
	<i>Provisions techniques vie</i>	82 878 694	83 433 216
	<i>Provisions techniques non-vie</i>	17 521 013	14 487 349
	<i>Provisions techniques en UC</i>	30 408 842	29 901 045
	<i>Provisions pour risques et charges</i>	406 473	388 813
	<i>Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance</i>	767 157	668 375
	<i>Dettes envers la clientèle des entités du secteur bancaire</i>	-	-
	<i>Dettes représentées par des titres</i>	-	-
	<i>Dettes envers les entités du secteur bancaire</i>	257 022	135 446
	<i>Autres dettes</i>	7 153 867	5 379 319
	<i>Comptes de régularisation - passif</i>	109 580	102 949
	<i>Différences de conversion</i>	-	-
Total du passif		147 234 050	142 112 664

2.1.3 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)		30 juin 2024	31 déc. 2023
Notes			
6	Engagements reçus	1 535 976	1 398 957
	<i>Entreprises d'assurance</i>	861 503	637 690
	<i>Entreprises du secteur bancaire</i>	-	-
	<i>Autres entités</i>	-	-
	<i>Valeurs reçues en nantissement des réassureurs</i>	674 472	761 266
6	Engagements donnés	3 026 954	2 367 661
	<i>Entreprises d'assurance</i>	3 026 440	2 367 721
	<i>Entreprises du secteur bancaire</i>	-	-
	<i>Autres entités</i>	514	-60

2.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros) Notes	30 juin 2024				30 juin 2023
	Non-vie	Vie	Autres	Total	Total
Primes émises	7 828 088	3 253 084	-	11 081 172	10 867 151
Variation des primes non acquises	-3 182 082	-36 396	-	-3 218 478	-3 054 390
7 Primes acquises	4 646 006	3 216 688	-	7 862 694	7 812 761
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	230 587	230 587	223 074
Autres produits d'exploitation	-45 818	84 892	-	39 074	37 957
Produits financiers nets de charges	212 112	1 357 324	26 345	1 595 781	2 064 496
Total des produits d'exploitation	4 812 300	4 658 904	256 931	9 728 136	10 138 288
Charges des prestations d'assurance	-3 785 471	-4 195 150	-	-7 980 621	-8 619 925
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-96 945	-4 964	-	-101 909	-34 900
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	-219 274	-219 274	-205 169
Charges de gestion	-895 580	-376 351	-	-1 271 931	-1 218 990
Total des charges d'exploitation	-4 777 996	-4 576 465	-219 274	-9 573 735	-10 078 984
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	34 305	82 439	37 657	154 401	59 304
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition				-2 446	-3 614
Autres produits nets non techniques				-14 558	14 055
Résultat de l'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition				137 397	69 745
8 Résultat exceptionnel				-10 063	-1 545
Impôts sur les résultats				-19 586	11 038
Résultat net des entités intégrées				107 748	79 239
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence				7 160	5 310
Résultat net de l'ensemble combiné				114 908	84 549
Intérêts minoritaires				1 763	2 741
Résultat net - part du groupe				113 145	81 808

2.3 ANNEXE

2.3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉSENTATION D'AÉMA GROUPE

Aéma Groupe, société de groupe d'assurance mutuelle, est la structure combinante du Groupe Aéma Groupe. Elle est régie par le Code des assurances, dont le siège social se situe 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris, identifiée sous le numéro unique 493 754 261 RCS Paris.

Pour répondre aux besoins des sociétaires-clients, le Groupe est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de l'assurance santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque. Il exerce également des activités dans le secteur de la gestion d'actifs.

Les états financiers combinés comprennent les comptes sociaux d'Aéma Groupe et ceux des entités faisant partie du périmètre de combinaison.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Au 30 juin 2024, les états financiers combinés du Groupe Aéma Groupe sont établis en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France pour les groupes d'assurance.

Les principaux textes applicables sont :

- La loi n° 94-679 du 8 août 1994 et son décret d'application n° 95-883 du 31 juillet 1995 ;
- L'ordonnance n° 2015-900 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n° 2015-903 du 23 juillet 2015 ;
- Le Code des assurances ;
- Le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, modifié par le règlement 2023-02 du 7 juillet 2023 et par le règlement n° 2023-05 du 10 novembre 2023.

Sous réserve des dispositions particulières prévues dans les textes précités :

- La recommandation ANC n°2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés établis en normes comptables françaises ;
- Le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, dans sa version consolidée au 31 décembre 2018 ;
- Le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes annuels des entreprises bancaires ;
- Le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et suivants, pour les autres entités.

PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Aéma Groupe présente ses états financiers conformément aux états modèles prévus par le règlement ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes combinés, Aéma Groupe doit procéder à des estimations et poser des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans les notes de l'annexe.

Aéma Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Au 30 juin 2024, les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements, sont les suivants :

- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation ;
- Les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués ;
- Les écarts d'acquisition au travers des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation ;
- Les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs ;
- La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec l'application des contrats de réassurance à chacun des exercices de survenance concernés.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

2.3.2 FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

FAITS MARQUANTS

Évolution de l'organisation du Groupe AÉMA Groupe.

L'évolution de l'organisation du Groupe Aéma Groupe a été autorisée par le collège de supervision de l'ACPR lors de sa séance du 12 octobre 2023.

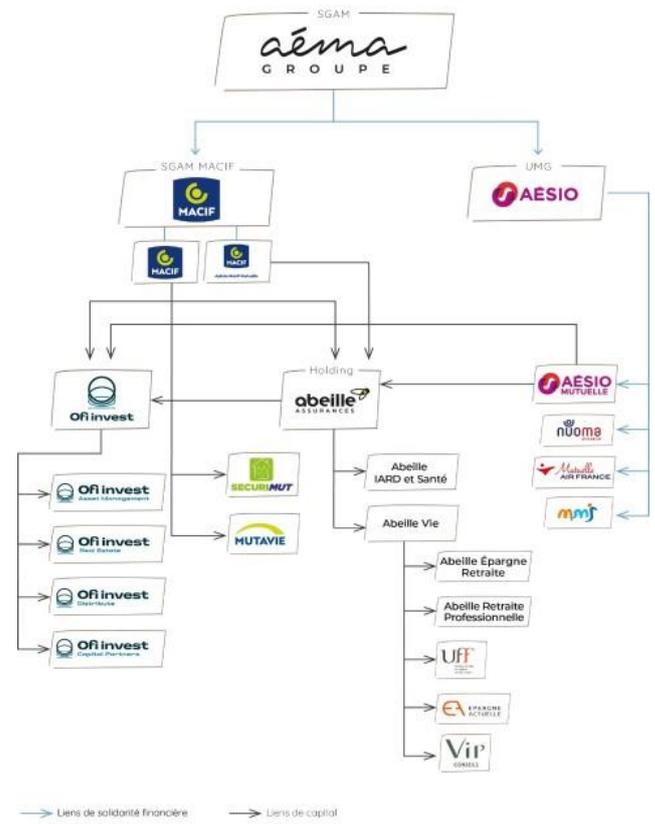
Cette évolution est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Sont affiliées à la SGAM Aéma Groupe :

- La SGAM Macif qui regroupe Macif SAM et Apivia Macif Mutuelle ;
- L'UMG Aésio qui regroupe les quatre mutuelles du Groupe : la MNPAF, NUOMA, la MMJ et AÉSIO Mutuelle.

L'assemblée générale mixte de la SGAM Macif du 20 décembre 2023 a élu, à effet du 1^{er} janvier 2024, un nouveau conseil d'administration qui a désigné M. Jean-Louis Grosse-Delasalle en qualité de Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la SGAM Macif du 4 janvier 2024 a procédé à la désignation de :

- M. Jean-Philippe Dogneton (Directeur Général) et de M. Nicolas Bouffard (Directeur Général Délégué) en qualité de dirigeants effectifs de la SGAM Macif ;
- M. Fabrice Pomel en qualité de responsable de fonction clé Audit interne de la SGAM Macif ;
- M. Nathan Ragot en qualité de responsable de fonction clé Actuarielle de la SGAM Macif ;
- M. Frédéric Prompt en qualité de responsable de fonction clé Gestion des risques de la SGAM Macif ;
- Mme Sophie Guilbaud-Maury en qualité de responsable de fonction clé Vérification de la conformité de la SGAM Macif.



Organigramme simplifié au 1^{er} janvier 2024

Acquisition D'EGAMO

En janvier 2024, Ofi Invest Asset Management a franchi une étape stratégique en acquérant la filiale de gestion d'actifs du Groupe VYV, EGAMO. Ofi Invest Asset Management détient désormais son contrôle à 100 %.

Fondée en 2008, EGAMO est une société de gestion spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion de fonds dédiés et ouverts (OPC) pour le compte de clients institutionnels.

Elle propose une offre sur mesure à destination des institutionnels avec une spécialité auprès des

acteurs assurantiels à travers une relation client privilégiée bâtie sur la proximité et la compréhension mutuelle.

Cette opération stratégique permet à Ofi Invest d'être mieux positionnée pour répondre aux enjeux complexes du secteur de l'assurance et de la gestion d'actifs, tout en saisissant de nouvelles opportunités de croissance et de développement sur le marché.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Fusion absorption d'EGAMO par OFI Invest Asset Management

Suite à la prise de contrôle d'EGAMO par OFI Invest Asset Management en janvier 2024 et afin d'optimiser l'organisation, il a été décidé de réaliser

une fusion absorption d'EGAMO par OFI Invest Asset Management, cette opération a eu lieu le 1^{er} juillet 2024 sans effet rétroactif.

2.3.3 PÉRIMÈTRE

DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

Les comptes combinés regroupent les états financiers d'Aéma Groupe et ceux des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte :

- Des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers ;
- Et, le cas échéant, des clauses spécifiques prévues par les statuts ou les pactes d'actionnaires.

Les entreprises dont la contribution est non significative sont exclues du périmètre de consolidation même si Aéma Groupe dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes combinés, la contribution des participations concernées restant non significative à l'échelle des comptes combinés du Groupe.

Aéma Groupe contrôle l'ensemble des entités constituant le périmètre au sens du règlement ANC 2020-01. La convention de combinaison est mise à jour annuellement.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Combinaison

Sont consolidées selon la méthode dite de combinaison les entreprises liées entre elles en vertu d'accords prévoyant :

- Soit une direction commune ;
- Soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- Soit des relations de réassurance importantes et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

Cette méthode consiste à agréger les comptes des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison après retraitement aux normes du Groupe. Cela conduit à additionner les fonds propres des entités combinées dans ceux du Groupe. Pour Aéma Groupe, cette méthode est appliquée pour la combinaison :

- Des sociétés d'assurance mutuelle relevant du Code des assurances ;
- Des mutuelles relevant du Code de la mutualité.

Intégration globale

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe :

- Dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés ;
- Dispose de droits (ou est exposé) à des rendements variables ;
- A la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir dont il dispose.

Intégration proportionnelle

Les entreprises contrôlées de façon conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entité exploitée en commun par un nombre limité d'associés, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Deux éléments sont essentiels à l'existence d'un contrôle conjoint :

- Un nombre limité d'associés partageant le contrôle : le partage suppose qu'aucun associé n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ;
- Un accord contractuel qui prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité exploitée en commun et établit les décisions essentielles nécessitant le consentement des associés participant au contrôle conjoint.

Au 30 juin 2024, le Groupe Aéma Groupe rassemble 49 structures consolidées comme suit :

(en nombre)	30 juin 2024	31 déc. 2023	Variation
Structures combinées	10	9	1
Structures consolidées par intégration globale	36	38	-2
Structures consolidées par intégration proportionnelle	-	-	-
Structures consolidées par mise en équivalence	3	4	-1
Total	49	51	-2

Mise en équivalence

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles Aéma Groupe exerce une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle, sans pour autant en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée dès lors que le groupe possède une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La quote-part de résultat postérieure à l'acquisition est comptabilisée en « Résultat », tandis que la quote-part dans les variations de réserves postérieures à l'acquisition, est comptabilisée en « Autres réserves ».

LISTE DES ENTITÉS COMBINÉES

Dénomination sociale	Pays	Méthode*	30 juin 2024		31 déc. 2023	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Aéma Groupe	France	Combinante	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Dommmages						
SGAM Macif	France	Combinée	100.00%	100.00%	-	-
Macif SAM	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Abeille IARD & Santé	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Abeille Solutions	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Macifilia	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Thémis	France	IG	99.95%	99.95%	99.95%	99.95%
Compagnie Foncière Macif	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Foncière de Lutèce	France	IG	97.84%	97.84%	97.84%	97.84%
Lesseps Promotion	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
M. A&S	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Marseille Grand Littoral	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Siem	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SNC Paranjou	France	IG	100.00%	97.84%	100.00%	97.84%
Groupe IMA	France	MEE	29.57%	29.57%	29.57%	29.57%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	France	MEE	40.00%	40.00%	40.00%	40.00%
Macif Participations	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Macif Innovation	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Macif Impact économie sociale et solidaire (Macif Impact ESS)	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Épargne/Retraite						
GIE Macif Finance Épargne	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	99.42%
Mutavie	France	IG	100.00%	100.00%	98.72%	98.72%
Abeille Vie	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Abeille Développement Vie	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Abeille Assurances	France	IG	99.99%	99.99%	99.99%	99.99%
Abeille Epargne Retraite	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Abeille Assurances Ventures	France	NC	-	-	100.00%	99.99%
Abeille Investissements	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Abeille Impact Investing France	France	NC	-	-	92.71%	92.70%
Abeille Retraite Professionnelle	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Epargne Actuelle	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Sacaf	France	NC	-	-	100.00%	99.99%
Union Financière de France (Banque)	France	IG	99.99%	99.98%	99.97%	99.96%
VIP Conseils	France	IG	93.85%	93.84%	92.68%	92.67%
GIE d'Abeille Assurances Groupe	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Socram Banque	France	MEE	35.25%	35.25%	35.25%	35.25%
Axe France	France	NC	-	-	50.00%	49.36%
Santé/Prévoyance						
UMG Aesio	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Aesio Mutuelle	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Apivia Macif Mutuelle	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPFAF)	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Nuoma	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFTC)	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ)	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Sécurimut	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Apivia Courtage	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Gestion d'actifs						
OFI Invest	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
OFI Invest Asset Management	France	IG	95.00%	95.00%	95.00%	95.00%
OFI Invest Capital Partners	France	IG	95.00%	95.00%	95.00%	95.00%
OFI Invest Distribute	France	IG	95.00%	95.00%	95.00%	95.00%
OFI Invest Real Estate SGP	France	IG	100.00%	95.00%	100.00%	95.00%
Zencap AM	France	IG	64.78%	61.54%	64.78%	61.54%
EGAMO	France	IG	100.00%	95.00%	-	-
OFI Invest Real Estate SAS	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

*IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Acquisitions et entrées dans le périmètre

- SGAM Macif : Cette structure créée au 1^{er} janvier 2024 rassemble l'ensemble des entités de la marque Macif.
- EGAMO : Cette structure a été acquise en janvier 2024 par Ofi Invest Asset Management qui la contrôle à 100 %.

Cessions et sorties du périmètre

Aucune cession n'est intervenue au cours du 1^{er} semestre 2024.

Les entités suivantes ont fait l'objet d'une déconsolidation volontaire, l'impact n'est pas significatif :

- Abeille Assurances Ventures ;
- Abeille Impact Investing France ;
- Axe France.

Autres mouvements

Les entités VIP Conseils et Sacaf ont fusionné au cours du premier semestre.

Aucun autre mouvement significatif n'impacte les comptes combinés d'Aéma Groupe.

2.3.4 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

DATE DE CLÔTURE

Toutes les entités présentes dans le périmètre de combinaison d'Aéma Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre. Le compte de résultat combiné intègre ceux des entités nouvellement consolidées, à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de combinaison. Il intègre également les comptes de résultat des entités cédées en cours d'exercice, jusqu'à leur date de cession.

CONVERSION MONÉTAIRE

Conversion des comptes

La devise d'établissement des comptes combinés d'Aéma Groupe est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche. Les états financiers combinés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle (c'est-à-dire celle du système économique dans lequel l'entité se situe) n'est pas l'euro.

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque clôture, les éléments en devises inscrits au bilan sont convertis au cours de clôture. Les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

OPÉRATIONS INTERNES ENTRE ENTITÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions sont éliminées, y compris les actifs et passifs réciproques significatifs et les résultats internes au Groupe. Les plus-values résultant de cessions intragroupes sont éliminées à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entité considérée. Par

exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises

Les actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises qui répondent à la définition d'actifs et passifs identifiables sont comptabilisés à la valeur d'utilité à la date d'acquisition, à l'exception des passifs d'assurance qui sont maintenus à leur valeur comptable antérieure à la date d'acquisition si celle-ci est conforme aux principes comptables du Groupe.

La date d'acquisition à partir de laquelle le Groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de prise de contrôle effective.

Les opérations d'acquisition ou de cession d'intérêts minoritaires qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sur la filiale ne remettent pas en cause les évaluations des actifs et passifs identifiés, déterminées à la date de la prise de contrôle. L'écart dégagé est affecté en totalité en écart d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée par étapes, les intérêts minoritaires antérieurement détenus par le Groupe sont réévalués. L'ajustement correspondant est comptabilisé en réserves avec, le cas échéant, une modification de l'écart d'acquisition se rapportant aux acquisitions antérieures.

Écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition est constaté lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison. Il représente la différence entre le prix de revient de l'activité (ou des titres) de la société acquise et la valeur d'utilité nette des actifs, passifs et passifs éventuels correspondant à la date d'acquisition. Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels ou incorporels identifiables. Le solde non affecté est maintenu en écart d'acquisition.

Si l'écart d'acquisition est négatif, cela correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. L'écart d'acquisition est alors rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

Sauf cas exceptionnels dûment justifiés dans l'annexe, la constatation d'écarts d'évaluation positifs ne peut générer un écart d'acquisition négatif.

Si l'écart d'acquisition est positif, il est présenté à l'actif du bilan dans la rubrique « Actifs incorporels ». Si l'écart d'acquisition est négatif, il est présenté au passif dans la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

L'écart d'acquisition est alloué aux segments opérationnels auxquels est affecté le portefeuille ou l'entité nouvellement acquise.

Amortissement et dépréciation

Les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur dix ans.

Les écarts d'acquisition pour lesquels il n'existe pas une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe ne font pas l'objet d'un amortissement.

Tous les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation, réalisés au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Ces tests de dépréciation consistent à comparer la valeur nette comptable de l'entité à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie de l'entité concernée. Si sa valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées sur un écart d'acquisition ont un caractère irréversible. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession de l'entité concernée. La dépréciation est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'entité (immobilisations corporelles et incorporelles) au *pro rata* de leur valeur comptable.

La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans la rubrique « Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

Décomptabilisation

Les écarts d'acquisition sont décomptabilisés lors de la cession des actifs ou entités auxquels ils se rattachent.

Le résultat de cession est déterminé en tenant compte de cette sortie d'actif.

SEGMENTATION SECTORIELLE

Dans l'annexe, l'information sectorielle est présentée conformément au règlement ANC n° 2020-01. Elle propose une ventilation des données financières selon trois activités :

- Assurance non-vie ;
- Assurance-vie ;
- Autres.

Dans le rapport d'activité, l'information sectorielle reflète la structure d'organisation interne et de gestion d'Aéma Groupe. Chaque entité du Groupe est affectée à un secteur donné en fonction de son activité. Quatre secteurs d'activité sont identifiés :

- Dommages ;
- Épargne/Retraite ;
- Santé/Prévoyance ;
- Gestion d'actifs.

Entités du groupe	Ventilation présentée dans l'annexe			Ventilation présentée dans le rapport d'activité			
	Non-vie	Vie	Autres	Dommages	Épargne/Retraite	Santé/Prévoyance	Gestion d'actifs
Aéma Groupe	X			X	X	X	X
Dommages							
SGAM Macif	X			X			
Macif SAM	X			X			
Abeille IARD & Santé	X			X			
Abeille Solutions	X			X			
Macifilia	X			X			
Thémis	X			X			
Compagnie Foncière Macif	X			X			
Foncière de Lutèce	X			X			
Lesseps Promotion	X			X			
M. A&S	X			X			
Marseille Grand Littoral	X			X			
Siem	X			X			
SNC Paranjou	X			X			
Groupe IMA							
Inter Mutuelles Entreprises (IME)							
Macif Participations	X			X			
Macif Innovation	X			X			
Macif Impact économie sociale et solidaire (Macif Impact ESS)	X			X			
Épargne/Retraite							
GIE Macif Finance Épargne		X			X		
Mutavie		X			X		
Abeille Vie	X	X			X		
Abeille Développement Vie		X			X		
Abeille Assurances		X			X		
Abeille Epargne Retraite		X			X		
Abeille Assurances Ventures		X			X		
Abeille Investissements	X	X			X		
Abeille Impact Investing France		X			X		
Abeille Retraite Professionnelle	X	X			X		
Epargne Actuelle		X			X		
Sacaf		X			X		
Union Financière de France (Banque)		X			X		
VIP Conseils		X			X		
GIE d'Abeille Assurances Groupe		X			X		
Socram Banque							
Axe France							
Santé/Prévoyance							
UMG Aesio	X					X	
Aesio Mutuelle	X	X				X	
Apivia Macif Mutuelle	X	X				X	
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)	X					X	
Nuoma	X					X	
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFACT)	X					X	
Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ)	X					X	
Sécurimut	X					X	
Apivia Courtage	X					X	
Gestion d'actifs							
OFI Invest			X				X
OFI Invest Asset Management			X				X
OFI Invest Capital Partners			X				X
OFI Invest Distribute			X				X
OFI Invest Real Estate SGP			X				X
Zencap AM			X				X
EGAMO			X				X
OFI Invest Real Estate SAS			X				X

* Les entités mises en équivalence contribuent uniquement sur la ligne quote-part dans les résultats des entités mise en équivalence.

2.3.5 PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées par le Groupe Aéma Groupe sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si le projet concerné répond aux critères suivants :

- Faisabilité technique ;
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou le vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- Probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne) ;
- Disponibilité des ressources financières nécessaires à l'achèvement ;
- Fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement, et ceux directement attribuables pour que l'immobilisation puisse être exploitée, sont cumulés puis amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation de l'actif concerné, à partir de sa mise en service. La durée moyenne d'amortissement est de cinq ans.

Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts immobilisables se composent des coûts directement engagés pour la production des logiciels à usage interne. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de trois ans pour les logiciels bureautiques et de cinq à huit ans pour les autres logiciels.

Autres actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité, et que le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués initialement au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ensuite amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation, à partir de la date de leur mise en service, et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable. La durée d'amortissement la plus fréquente est de cinq ans ou, le cas échéant, la durée de leur protection juridique. Les tests de perte de valeur, pratiqués au moins une fois par an, permettent de déterminer s'il est nécessaire de constater des dépréciations complémentaires.

PLACEMENTS

Placements immobiliers

Au bilan, les placements immobiliers sont présentés dans la rubrique « Terrains et constructions ». Ils regroupent les terrains non construits, les immeubles bâtis et parts/actions de sociétés immobilières non cotées, les parts/actions de sociétés foncières non cotées et les stocks/avances sur acomptes des sociétés immobilières.

Valorisation

La valeur brute de ces placements correspond à leur coût d'acquisition (prix d'achat net de frais relatifs à l'acquisition ou de production). Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation de la valeur brute des immeubles.

Pour les immeubles bâtis, la valeur brute est répartie selon cinq composants. Les composants des immeubles (hors terrain) sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable.

Les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

	Bureaux standing	Bureaux exploitation	Bureaux placement
Terrains	Non amort.	Non amort.	Non amort.
Constructions	100 ans	60 ans	60 ans
Façades et étanchéité	30 ans	30 ans	30 ans
Installations techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Agencements	10 ans	10 ans	10 ans

	Centres commerciaux	Autres bâtiments	Entrepôts
Terrains	Non amort.	Non amort.	Non amort.
Constructions	50 ans	50 ans	30 ans
Façades et étanchéité	25 ans	20 ans	25 ans
Installations techniques	20 ans	15 ans	15 ans
Agencements	15 ans	10 ans	10 ans

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée à la clôture en fonction d'expertises indépendantes ou, entre chaque expertise, d'une actualisation de la valeur précédente s'appuyant sur plusieurs critères (notamment la valeur de rendement, la valeur de reconstruction, la valeur de marché).

Dépréciation

Lors de chaque clôture, Aéma Groupe apprécie s'il existe un indice de perte de valeur des actifs.

La valeur d'usage des immeubles d'exploitation détenus à long terme est généralement égale à leur valeur comptable, sauf si le bien doit être cédé à brève échéance.

Concernant l'immobilier de placement, toute baisse de la valeur vénale en dessous de la valeur comptable générant une moins-value latente supérieure à 20 % (30 % en cas de forte volatilité) de la valeur nette comptable est réputée durable et un test de dépréciation est alors nécessaire. Si cette perte de valeur est confirmée à horizon de détention du bien immobilier, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener sa valeur comptable à la date de clôture à sa valeur recouvrable ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée.

La valeur recouvrable des placements immobiliers correspond :

- À la valeur vénale, telle qu'elle ressort de l'expertise obligatoire, pour les placements devant être cédés à brève échéance ;
- À la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus, pour les placements devant être conservés.

Cette dépréciation est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

Crédit-bail

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-bails et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Au passif, une dette correspondante est constatée en « Dettes envers les entités du secteur bancaire ». Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

Placements dans les entités liées et les entités avec lesquelles existe un lien de participation

Les placements dans les entités liées et entités avec lesquelles existe un lien de participation sont principalement composés de valeurs mobilières et de prêts.

Ces placements figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction de critères appropriés (notamment dernier cours pour les titres cotés, valeur d'utilité pour les titres non cotés).

Les modalités de détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable sont identiques à celles décrites pour les autres placements relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances.

Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 du Code des assurances se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R. 332-2 du Code des assurances, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R 343-9 du Code des assurances. Il s'agit principalement des obligations.

Les autres valeurs relèvent de l'article R. 343-10 du Code des assurances. Elles regroupent principalement les actions, les parts d'OPC et les prêts.

Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent du prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote). Le calcul de l'amortissement des surcotes décotes est principalement réalisé selon la méthode actuarielle.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire.

Une dépréciation de ces actifs est constituée s'il existe un risque de crédit avéré résultant d'événements survenus après la comptabilisation initiale du titre. Un risque de crédit est considéré avéré s'il est probable que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal. Le simple constat d'une moins-value latente ne constitue pas un risque de crédit avéré dans la mesure où la baisse de la valeur de marché peut résulter de la hausse des taux sans risque. La dépréciation comptabilisée reflète l'ensemble des pertes prévisionnelles.

Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- OPC relevant de la directive UCITS IV et Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA) relevant de la directive AIFM : dernière valeur liquidative connue au jour de l'inventaire.

À chaque arrêté, ces placements font l'objet d'un examen afin de déterminer si les moins-values latentes ont un caractère durable. Le caractère durable de la perte de valeur est présumé notamment dans les cas suivants :

- Existence d'une dépréciation à l'arrêté précédent ;
- Moins-value de plus de 20 % sur six mois consécutifs (taux porté à 30 % en cas de marchés volatils). Un taux de 20 % a été retenu au 30 juin 2024.

Les dépréciations sont évaluées conformément au règlement n°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et à l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002. Elles sont comptabilisées ligne à ligne, en tenant compte de l'intention et de la capacité de détention :

- Si l'entité n'a pas l'intention ou la capacité de détenir le titre à un horizon déterminé, la

dépréciation est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et sa valeur vénale (si cette dernière est inférieure à la valeur comptable) ;

- Si l'entité à l'intention et la capacité de détenir le titre à un horizon déterminé, la dépréciation est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et sa valeur recouvrable. Cette valeur recouvrable, sauf cas exceptionnels, ne saurait être inférieure à la valeur de marché et n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention.

TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence sont représentatifs des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition, retraité le cas échéant de l'écart d'acquisition.

Par la suite, sa valeur nette comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation du Groupe.

CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes sociétaires et les cotisations acquises non émises.

Les autres actifs se composent principalement des actifs corporels d'exploitation. Ils comprennent également les stocks et encours.

Les actifs corporels d'exploitation sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique, suivant la méthode des composants. La durée d'utilité se situe entre trois et vingt ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés au coût initial de la transaction.

IMPÔTS

Intégration fiscale

Les groupes fiscaux présents au sein du Groupe Aéma Groupe sont régis selon les principes de neutralité définis par l'administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales versent à la tête de groupe fiscal, le montant des impôts dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale.

L'entité intégrante conserve les économies d'impôts générées du fait de l'existence du groupe fiscal, à l'exception de certaines entités en phase de démarrage et d'investissement initial.

Impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les déficits reportables donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés par réserve.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles et pertes fiscales pourront être imputées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

Taxation minimale

Le 14 décembre 2022, l'Union Européenne a adopté la directive 2022/2523 qui intègre les règles GloBE publiées par l'OCDE fin 2021.

Elle pose le principe d'une taxation minimale au taux minimal de 15 % dans chaque pays où une ou plusieurs entités du Groupe exercent une activité. Cette réforme est effective en France à compter de l'exercice fiscal 2024.

Aéma Groupe est assujéti à ces nouvelles règles fiscales à compter du 1^{er} janvier 2024 et procédera dans les 18 mois à une 1^{ère} déclaration.

Un projet spécifique a été initié par le Groupe visant à mettre en œuvre les règles du Pilier 2 et préparer ce nouveau reporting fiscal.

Les travaux portent notamment sur l'identification des activités à l'étranger et la mise en place des modalités de calcul du résultat imposable et du taux de taxation supporté définis par cette réglementation, ainsi que la possibilité de se placer dans le cadre des mesures transitoires.

Sur la base des analyses en cours, les principales juridictions dans lesquelles le Groupe exerce ses activités sont principalement la France mais aussi à Saint Pierre et Miquelon, au Pays Bas, en Belgique, à Chypre, à Hong Kong et au Luxembourg.

Compte tenu d'une activité principalement en France et du caractère non significatif des activités du Groupe à l'étranger, l'application de ces nouvelles règles fiscales ne devrait pas générer d'impact significatif sur les comptes du Groupe Aéma Groupe.

COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Frais d'acquisition reportés

Pour les contrats d'assurance non-vie, la part des frais d'acquisition, relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime, est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans le poste « Autres actifs ». La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat. Ces frais sont calculés sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés.

Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats. Ils sont amortis en fonction du rythme d'émergence des marges réévaluées à la clôture de chaque exercice, et sur une durée appropriée aux portefeuilles de contrats. Si les marges futures se révèlent insuffisantes, un amortissement exceptionnel des frais d'acquisition reportés est pratiqué. Les chargements d'acquisition sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

Autres comptes de régularisation actif

Les autres comptes de régularisation actif regroupent notamment les intérêts courus non échus.

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE**Capital social et fonds équivalents**

La ligne « Capital social et fonds équivalents » correspond aux soldes comptables sociaux d'Aéma Groupe et des entités consolidées selon la méthode de la combinaison.

Réserves

Les réserves sont composées des éléments suivants :

- Les réserves sociales des entités combinées ;
- L'incidence dans les réserves des retraitements consolidés, et notamment la part du groupe dans l'annulation de la réserve de capitalisation. Cette réserve est un poste spécifique compris dans les capitaux propres individuels des sociétés françaises d'assurance-vie. Elle est neutralisée dans les comptes combinés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat ;
- L'incidence des changements de méthodes comptables.

Autres

La rubrique « Autres » présentée dans les fonds propres groupe est composée des subventions d'investissements et des reports à nouveau des entités combinées

Gestion des capitaux propres

Aéma Groupe est soumis à la réglementation européenne en matière de solvabilité (Solvabilité II). Cette réglementation vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité d'assurance, qu'au niveau combiné pour Aéma Groupe, les calculs d'un ratio de solvabilité minimum (en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique) et d'un ratio de solvabilité cible (en fonction des risques supportés).

L'évaluation de la solvabilité est réalisée tous les trois mois, et communiquée à l'ACPR.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part détenue par des tiers au groupe dans l'actif net et les résultats nets des entités consolidées par intégration globale.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'Aéma Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de

ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe.

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme**Avantages postérieurs à l'emploi**

Les entités d'Aéma Groupe disposent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies :

- Pour les régimes à cotisations définies, aucune provision n'est comptabilisée car le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque. Les paiements du Groupe sont enregistrés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance permettra une diminution des paiements futurs ou un remboursement en trésorerie ;
- Pour les régimes à prestations définies, Aéma Groupe constate des provisions pour l'ensemble de ses avantages postérieurs à l'emploi (notamment Indemnités de Fin de Carrière (IFC)), conformément aux dispositions de la méthode 2 de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Ceci conduit à provisionner, au passif du bilan, la valeur actuelle des engagements à la date de clôture, diminuée de la valeur de marché des actifs mis en couverture hors du groupe (pour certains contrats) et des écarts actuariels non comptabilisés. Cette provision est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base d'un taux, au plus égal au taux de rendement des actifs mis en représentation. Les écarts actuariels sont inscrits au compte de résultat de manière étalée selon la méthode du corridor.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que ceux postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n° 2003-R-01 du 1^{er} avril 2003. Les modalités de provisionnement sont proches de celles utilisées pour les engagements de retraite en régime à prestations définies ; la principale différence résidant dans l'absence d'application de la méthode du corridor.

PROVISIONS TECHNIQUES

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant à indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré.

Un risque :

- D'assurance est un risque autre que financier, transféré du souscripteur du contrat vers l'assureur ;
- Financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de prix d'une valeur mobilière, d'un cours de change ou d'une autre variable similaire.

Un risque d'assurance est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale, c'est-à-dire s'inscrivant en dehors de l'objet initial de l'assurance.

Contrats d'assurance non-vie

Provisions pour cotisations non acquises

Les provisions pour cotisations non acquises constatent la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme.

Elles sont calculées *pro rata temporis* en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés à la clôture précédente.

Prévision de recours

La prévision de recours représente l'estimation des recours attendus sur sinistres non clos. Cette prévision est évaluée distinctement de la provision pour sinistre à payer (articles 143-10 et 143-11 de l'ANC n° 2015-11). Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation conservées dans les comptes combinés sont celles constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (catastrophes naturelles, événements naturels, risques attentats) ou à un risque macroéconomique.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- Provisions mathématiques des rentes : elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les taux techniques et tables considérés comme adéquats localement ;
- Provisions pour risques en cours : elles sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants et augmentées des produits financiers qu'elles auront potentiellement générés. Le calcul est effectué en fonction d'un taux de sinistralité normalisé pour chaque branche de manière à refléter l'équilibre technique et financier des garanties considérées. Les techniques de normalisation justifiées, branche par branche, reposent sur un lissage de la sinistralité observée sur une période de 2 à 5 ans ;
- Provisions pour risques croissants : elles sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Contrats d'assurance-vie

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur. Elles intègrent les intérêts garantis crédités chaque jour et les intérêts complémentaires distribués chaque année.

Pour les contrats en UC, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant de support à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Provision globale de gestion

La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément aux articles 142-6 de l'ANC 2015-11 et R. 343-3 du Code des assurances, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existant à cette date.

Provisions pour participation aux bénéfices

Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elles regroupent une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée :

- La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes combinés ;
- La provision pour participation aux bénéfices différée peut être calculée dans les cas prévus par le règlement ANC n° 2020 -01, sur les retraitements de consolidation.

RÉASSURANCE : ACCEPTATIONS ET CESSIONS EN RÉASSURANCE

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions

techniques apparaissant au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits dans les engagements hors bilan et évalués au cours de Bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en œuvre de la garantie.

COTISATIONS ET PRIMES

Les cotisations et primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Elles correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

SINISTRES

Les sinistres comprennent les sinistres réglés durant l'exercice, relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés et les frais de règlement des sinistres.

FRAIS DE GESTION

- Frais de règlement des sinistres : compris dans la charge de sinistres sur la ligne « Charges des prestations d'assurance » ;
- Frais d'acquisition : sur la ligne « Charges de gestion » ;
- Frais d'administration : sur la ligne « Charges de gestion » ;
- Autres charges techniques sur la ligne « Autres produits d'exploitation » ;
- Charges des placements : incluses dans le résultat financier sur la ligne « Produits financiers nets de charges ».

L'affectation des frais de gestion aux destinations s'effectue soit directement, soit sur la base de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables directement liés à la nature des charges.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la clôture sont ceux survenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des états financiers par le conseil d'administration. En l'absence d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, c'est la date de présentation des comptes aux instances qui est retenue.

Lorsque l'événement est lié à des conditions existantes à la date de clôture, il conduit à un ajustement des états financiers.

Lorsque l'événement n'est pas lié à des conditions existantes à la date de clôture, il fait l'objet d'une information en annexe si cette information est jugée significative et pertinente.

2.3.6 COMPARABILITÉ DES COMPTES

CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

Aucun changement de réglementation comptable n'impacte significativement les comptes combinés d'Aéma Groupe au 30 juin 2024.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET CORRECTIONS D'ERREURS

Aucun changement de méthode comptable, d'estimation comptable ou correction d'erreur n'est intervenu au 30 juin 2024.

CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION COMPTABLE

Aucun changement de présentation comptable n'est intervenu au 30 juin 2024.

CHANGEMENTS LIÉS AUX EFFETS DE VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les changements liés aux effets de variation de périmètre sont peu significatifs, ils comprennent les entrées de la SGAM Macif et d'EGAMO, cette dernière ayant été acquise par Ofi Invest Asset Management en janvier 2024. Les sorties de périmètre correspondent à des entités de taille modeste, non significatives au niveau d'Aéma Groupe.

Les impacts sont détaillés ci-après :

(en milliers d'euros)	Cotisations acquises brutes	Résultat net - part du Groupe	Réserves du Groupe	Total du bilan
SGAM Macif	-	-	1 500	2 716
Mutavie	-	-	-7	-
Abeille Assurances Ventures	-	-	3 204	1 762
Abeille Impact Investing France	-	-	2 120	3 217
Axe France	-	-	-8 897	-8 897
Union Financière de France (Banque)	-	-	-21	-
VIP Conseils	-	-	20	-
EGAMO	-	-2 763	46	8 264
Total	-	-2 763	-2 036	7 062

2.3.7 NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES

NOTE 1	Écarts d'acquisition	46	NOTE 5	Passifs subordonnés	50
NOTE 2	Placements des entités d'assurance	47	NOTE 6	Engagements reçus et donnés	52
NOTE 3	Placements représentant des engagements en Unités de compte	48	NOTE 7	Cotisations et primes acquises	53
NOTE 4	Capitaux propres du Groupe	48	NOTE 8	Résultat exceptionnel	53
			NOTE 9	Présentation sectorielle	54

NOTE 1 ÉCARTS D'ACQUISITION

Mouvements sur l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2024			31 déc. 2023		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Ouverture	320 788	-76 986	243 802	158 768	-69 759	89 009
Augmentation	17 982	-2 446	15 536	162 020	-7 227	154 793
Diminution	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Clôture	338 770	-79 432	259 338	320 788	-76 986	243 802

Au 30 juin 2024, un nouvel écart d'acquisition a été inscrit à l'actif du bilan, généré par la prise de contrôle de la société de gestion d'actifs EGAMO.

Détail par société

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture			Variations		Clôture
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Abeille Impact Investing France	64	-	64	-64	-	-
Apivia Courtage	17 549	-14 256	3 293	-	-877	2 416
Egamo	-	-	-	18 011	-	18 011
Epargne actuelle	120 067	-	120 067	-	-	120 067
Inter Mutuelles Entreprises	29 311	-28 336	975	-	-489	486
OFI Invest Asset Management	25 219	-24 140	1 079	-	-1 080	-1
OFI Invest Holding	78 834	-10 254	68 580	-	-	68 580
UFF	34 918	-	34 918	35	-	34 953
VIP Conseils	14 826	-	14 826	-	-	14 826
Total	320 788	-76 986	243 802	17 982	-2 446	259 338

Les nouveaux écarts d'acquisition inscrits au bilan se rapportent aux opérations suivantes :

- EGAMO : OFI Invest Asset Management a pris le contrôle de la société de gestion d'Actifs en janvier 2024, elle la détient à 100 %. Cette entité entre dans le périmètre à compter du 1^{er} janvier 2024, le pourcentage d'intérêt du Groupe est de 95 %. Cette entrée dans le périmètre de combinaison conduit à comptabiliser un écart d'acquisition de 18 millions d'euros ;

- UFF : Abeille Assurances Holding a acquis au cours du premier semestre, une partie des titres détenus par les actionnaires minoritaires. À l'issue de cette opération, le Groupe détient 99,99 % du capital de cette entité. Cette acquisition conduit à inscrire dans les comptes combinés un écart d'acquisition complémentaire.

NOTE 2 PLACEMENTS DES ENTITÉS D'ASSURANCE

État récapitulatif des placements

	30 juin 2024				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	9 855 611	-680 609	9 175 003	9 122 526	-52 476
Actions et titres à revenus variables	1 367 688	-29 667	1 338 021	1 581 962	243 941
Parts d'OPC actions	7 349 910	-62 188	7 287 722	9 085 921	1 798 198
Parts d'OPC obligataires	16 644 400	-18 751	16 625 649	16 546 321	-79 328
Obligations et autres titres à revenus fixes	68 750 757	-941	68 749 816	59 884 104	-8 865 712
Autres placements	1 878 418	-28 836	1 849 582	1 888 913	39 331
Total	105 846 783	-820 991	105 025 792	98 109 747	-6 916 045
Placements cotés	92 635 385	-81 454	92 553 931	85 510 238	-7 043 693
Placements non cotés	13 211 399	-739 537	12 471 862	12 599 509	127 647
Total	105 846 783	-820 991	105 025 792	98 109 747	-6 916 045
Part des placements d'assurance non-vie	15 856 792	-541 994	15 314 798	15 712 851	398 053
Part des placements d'assurance-vie	89 989 991	-278 997	89 710 994	82 396 896	-7 314 098
Total	105 846 783	-820 991	105 025 792	98 109 747	-6 916 045

	31 déc. 2023				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	9 167 693	-727 166	8 440 527	8 586 553	146 026
Actions et titres à revenus variables	1 377 096	-41 560	1 335 536	1 602 383	266 847
Parts d'OPC actions	7 682 179	-56 342	7 625 838	9 102 681	1 476 843
Parts d'OPC obligataires	13 812 992	-18 892	13 794 100	13 605 072	-189 028
Obligations et autres titres à revenus fixes	70 569 088	-4 128	70 564 960	63 059 742	-7 505 218
Autres placements	2 052 659	-28 918	2 023 741	2 301 518	277 777
Total	104 661 707	-877 006	103 784 701	98 257 949	-5 526 753
Placements cotés	91 985 881	-76 532	91 909 349	85 545 322	-6 364 027
Placements non cotés	12 675 826	-800 474	11 875 352	12 712 627	837 275
Total	104 661 707	-877 006	103 784 701	98 257 949	-5 526 753
Part des placements d'assurance non-vie	15 172 779	-564 144	14 608 635	15 603 554	994 919
Part des placements d'assurance-vie	89 488 929	-312 862	89 176 066	82 654 395	-6 521 672
Total	104 661 707	-877 006	103 784 701	98 257 949	-5 526 753

NOTE 3 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES ENGAGEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE

	30 juin. 2024				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	2 524 752	-	2 524 752	2 524 752	-
Actions et titres à revenus variables	11 079	-	11 079	11 079	-
Parts d'OPC actions	12 278 761	-	12 278 761	12 278 761	-
Parts d'OPC obligataires	4 916 329	-	4 916 329	4 916 329	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	10 526 309	-	10 526 309	10 526 309	-
Total	30 257 231	-	30 257 231	30 257 231	-

	31 déc. 2023				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	3 513 921	-	3 513 921	3 513 921	-
Actions et titres à revenus variables	10 232	-	10 232	10 232	-
Parts d'OPC actions	12 161 862	-	12 161 862	12 161 862	-
Parts d'OPC obligataires	4 128 755	-	4 128 755	4 128 755	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	9 947 891	-	9 947 891	9 947 891	-
Total	29 762 663	-	29 762 663	29 762 662	-

NOTE 4 CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Mouvements de l'exercice

	Capital social et fonds équivalents	Réserves	Résultat net	Autres	Total des capitaux propres du groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capitaux propres au 31 décembre 2022	883 217	4 155 398	121 915	-61 034	5 099 496
Droits d'adhésion	1 462	-	-	-	1 462
Variations de périmètre	1 859	45 724	-	-	47 583
Affectation du résultat N-1	-	198 406	-121 915	-76 491	-
Autres variations	50	-584	-	-1	-536
Résultat net	-	-	50 912	-	50 912
Capitaux propres au 31 décembre 2023	886 586	4 398 944	50 912	-137 525	5 198 918
Droits d'adhésion	741	-	-	-	741
Variations de périmètre	635	-2 717	-	-	-2 082
Affectation du résultat N-1	-	82 221	-50 912	-31 309	-
Autres variations	-	352	-	-1	351
Résultat net	-	-	113 145	-	113 145
Capitaux propres au 30 juin 2024	887 961	4 478 800	113 145	-168 836	5 311 070

Poids des entités combinées dans les capitaux propres du Groupe

(en milliers d'euros)	30 juin 2024				
	Capital social et fonds équivalents	Réserves	Résultat net	Autres *	Total des capitaux propres du groupe
Aéma Groupe	2 086	383	-	-226	2 243
SGAM Macif	1 500	-	-	-	1 500
Macif SAM	261 935	1 943 687	22 843	4 710	2 233 175
UMG Aésio Macif	1 685	-	-	-835	850
Aésio mutuelle	606 210	926 248	-15 318	-177 077	1 340 062
Apivia Macif Mutuelle	7 381	600 051	9 264	-	616 696
MNFCT	229	11 549	75	-	11 853
MMJ	1 858	37 011	6 834	1 922	47 625
NUOMA	3 278	49 380	1 353	-95	53 916
MNPAF	1 800	87 309	1 069	2 766	92 944
Total des entités combinées	887 961	3 655 618	26 120	-168 835	4 400 864
Total des autres entités					910 206
Total					5 311 070

* Comprend l'affectation du résultat en Report à Nouveau

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023				
	Capital social et fonds équivalents	Réserves	Résultat net	Autres *	Total des capitaux propres du groupe
Aéma Groupe	2 086	170	-	-226	2 031
Macif SAM	261 194	1 893 137	-13 427	1 308	2 142 212
UMG Aésio Macif	2 550	-	-	-835	1 715
Aésio mutuelle	606 210	931 911	-50 343	-137 331	1 350 448
Apivia Macif Mutuelle	7 381	578 627	15 533	-	601 541
MNFCT	229	13 082	-1 533	-	11 777
MMJ	1 858	46 907	-4 863	-3 112	40 791
NUOMA	3 278	51 537	-2 157	-95	52 563
MNPAF	1 800	88 139	-831	2 766	91 875
Total des entités combinées	886 586	3 603 511	-57 620	-137 524	4 294 954
Total des autres entités					903 964
Total					5 198 918

* Comprend l'affectation du résultat en Report à Nouveau

Poids de la réserve de capitalisation dans les réserves du Groupe

(en milliers d'euros)	30 juin 2024			31 déc. 2023		
	Réserve de capitalisation	% d'intérêts	Part dans les fonds propres du groupe	Réserve de capitalisation	% d'intérêts	Part dans les fonds propres du groupe
Apivia Macif Mutuelle	24 643	100%	24 643	26 175	100%	26 175
Aésio mutuelle	5 861	100%	5 861	7 350	100%	7 350
Entités combinées	30 504		30 504	33 524		33 524
Mutavie	558 792	100%	558 792	559 176	100%	559 176
Abeille Vie	271 270	99,99%	271 243	355 268	99,99%	355 232
Abeille Épargne Retraite	131 032	99,99%	131 019	205 672	99,99%	205 651
Abeille Retraite Professionnelle	57 666	99,99%	57 660	58 029	99,99%	58 023
Entités intégrées globalement	1 018 760		1 018 714	1 178 144		1 178 082
Total	1 049 265		1 049 219	1 211 669		1 211 607
Total des réserves du groupe			4 478 800			4 398 944
Poids dans les réserves du groupe			23%			28%

NOTE 5 PASSIFS SUBORDONNÉS

Répartition par activité

(en milliers d'euros)	30 juin 2024			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	528 311	-	-	528 312
Titres subordonnés remboursables	1 350 522	525 188	-	1 875 710
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	1 878 834	525 188	-	2 404 022

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	525 928	-	-	525 928
Titres subordonnés remboursables	1 361 173	509 675	-	1 870 847
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	1 887 100	509 675	-	2 396 776

Répartition par échéance

(en milliers d'euros)	30 juin 2024			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	128 312	-	400 000	528 312
Titres subordonnés remboursables	25 711	500 000	1 350 000	1 875 711
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	154 022	500 000	1 750 000	2 404 022

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 528	-	524 400	525 928
Titres subordonnés remboursables	20 848	500 000	1 350 000	1 870 848
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	22 376	500 000	1 874 400	2 396 776

Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	30 juin 2024					
	Ouverture	Émissions	Variations de périmètre	Amort.	Autres variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	525 928	-	-	-	2 384	528 312
Titres subordonnés remboursables	1 870 848	-	-	-	4 863	1 875 711
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Total	2 396 776	-	-	-	7 246	2 404 022

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023					
	Ouverture	Émissions	Variations de périmètre	Amort.	Autres variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	525 932	-	-	-	-4	525 928
Titres subordonnés remboursables	2 288 840	-	-	-400 000	-17 992	1 870 848
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Total	2 814 773	-	-	-400 000	-17 996	2 396 776

Caractéristiques des passifs subordonnés

(en milliers d'euros)	30 juin 2024					Total
	Macif		Abeille Vie			
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	
Date d'émission	6 octobre 2014	21 juin 2021	21 juin 2021	21 juin 2021	5 septembre 2022	
Durée	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé au 6 octobre 2024	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé (call de six mois jusqu'au 21 juin 2029)	31 ans avec option de remboursement anticipé (call de 3 mois jusqu'au 21 juin 2032)	6 ans	11 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro	
Montant	124 400	400 000	850 000	500 000	500 000	
Nombre de titres	1 244	4 000	8 500	5 000	5 000	
Nominal	100	100	100	100	100	
Taux nominal	Taux fixe de 3,916% jusqu'au 6 octobre 2024 puis Euribor 3 mois + 380 pb	Taux fixe de 3,5% jusqu'au 21 juin 2029 puis taux mid-Swaps Eur 5 ans +359 pb	Taux fixe de 2,125% jusqu'au 21 juin 2032 puis Euribor 3 mois +305 pb	Taux fixe de 0,625%	Taux fixe de 6,25%	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	
Frais d'émission	578	3 972	5 252	2 839	5 920	
Amortissement			Remboursement au pair au 21 juin 2052	Remboursement au pair au 21 juin 2027	Remboursement au pair au 9 sept 2033	
Dérivés associés						
Valeur au bilan	127 967	400 344	850 445	500 077	525 188	2 404 022

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023					Total
	Macif		Abeille Vie			
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	
Date d'émission	6 octobre 2014	21 juin 2021	21 juin 2021	21 juin 2021	5 septembre 2022	
Durée	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé au 6 octobre 2024	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé (call de six mois jusqu'au 21 juin 2029)	31 ans avec option de remboursement anticipé (call de 3 mois jusqu'au 21 juin 2032)	6 ans	11 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro	
Montant	124 400	400 000	850 000	500 000	500 000	
Nombre de titres	1 244	4 000	8 500	5 000	5 000	
Nominal	100	100	100	100	100	
Taux nominal	Taux fixe de 3,916% jusqu'au 6 octobre 2024 puis Euribor 3 mois + 380 pb	Taux fixe de 3,5% jusqu'au 21 juin 2029 puis taux mid-Swaps Eur 5 ans + 359 pb	Taux fixe de 2,125% jusqu'au 21 juin 2032 puis Euribor 3 mois + 305 pb	Taux fixe de 0,625%	Taux fixe de 6,25%	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	
Frais d'émission	578	3 972	5 252	2 839,00	5 920	
Amortissement			Remboursement au pair au 21 juin 2052	Remboursement au pair au 21 juin 2027	Remboursement au pair au 9 sept 2033	
Dérivés associés						
Valeur au bilan	125 545	400 383	859 525	501 648	509 675	2 396 776

NOTE 6 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30 juin 2024		
	Entreprises d'assurance	Autres entités	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Engagements reçus*	1 535 976	-	1 535 976
Engagements donnés	3 026 440	514	3 026 954
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	196 464	-	196 464
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2 428 938	10	2 428 948
Autres engagements donnés*	401 038	504	401 542
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	674 472	-	674 472
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou substitution	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	816 938	-	816 938

* Y compris les engagements relatifs à la retraite et aux avantages similaires.

	31 déc. 2023		
	Entreprises d'assurance	Autres entités	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Engagements reçus*	637 690	-	637 690
Engagements donnés	2 367 721	-60	2 367 661
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	223 130	-	223 130
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 807 761	10	1 807 771
Autres engagements donnés*	336 830	-70	336 760
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	761 266	-	761 266
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou substitution	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	1 136 138	-	1 136 138

* Y compris les engagements relatifs à la retraite et aux avantages similaires.

NOTE 7 COTISATIONS ET PRIMES ACQUISES

Répartition par zone géographique

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		30 juin 2023		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	11 081 172	100%	10 867 151	100%	214 021	
Europe	-	-	-	-	-	
Reste du monde	-	-	-	-	-	
Primes émises	11 081 172	100%	10 867 151	100%	214 021	
Variation des primes non-acquises	-3 218 478	-	-3 054 390	-	-164 088	
Total	7 862 694	-	7 812 761	-	49 934	1%

Répartition par modalité d'acquisition

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		30 juin 2023		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Affaires directes	10 902 184	98%	10 700 818	98%	201 366	
Affaires acceptées	178 988	2%	166 332	2%	12 655	
Primes émises	11 081 172	100%	10 867 151	100%	214 021	
Variation des primes non-acquises	-3 218 478	-	-3 054 390	-	-164 088	
Total	7 862 694	-	7 812 761	-	49 934	1%

Répartition par catégorie

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		30 juin 2023		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	2 992 149	38%	2 800 817	36%	191 332	7%
Automobile	1 604 438		1 502 487		101 951	
Habitation	693 599		642 227		51 372	
Autres	694 112		656 103		38 009	
Épargne/Retraite	3 188 422	41%	3 364 482	43%	-176 060	-5%
Support en euros	1 961 599		2 255 376		-293 777	
Support en UC	1 083 813		975 429		108 384	
Autres	143 010		133 677		9 333	
Santé/Prévoyance	1 682 123	21%	1 647 463	21%	34 660	2%
Santé	1 503 107		1 457 081		46 026	
Prévoyance	179 016		190 382		-11 366	
Total	7 862 694	100%	7 812 761	100%	49 933	1%

NOTE 8 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Produits sur cessions d'actifs	191	3 228
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	2 744	1 213
Autres produits exceptionnels	14 890	9 144
Produits exceptionnels	17 826	13 585
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-815	-30
Dotation aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-575	-1 189
Autres charges exceptionnelles	-26 498	-13 911
Charges exceptionnelles	-27 888	-15 130
Résultat exceptionnel	-10 063	-1 545

NOTE 9 PRÉSENTATION SECTORIELLE

Le résultat sectoriel est présenté après élimination des opérations réciproques. Ces opérations sont directement comptabilisées dans les rubriques comptables et secteurs concernés. La création

d'une ligne distincte « Opérations intersectorielles » n'est pas nécessaire à l'analyse du résultat net des différents secteurs du Groupe.

Compte de technique de l'assurance non-vie

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	4 646 006	-359 620	4 286 387
Primes émises	7 828 088	-445 790	7 382 298
Variation des primes non acquises	-3 182 082	86 170	-3 095 912
Part du compte technique dans les produits nets des placements non-vie	187 541	-	187 541
Autres produits techniques	77 527	-	77 527
Charges des sinistres	-3 840 223	341 724	-3 498 499
Prestations et frais payés	-3 837 299	341 724	-3 495 575
Charges des provisions pour sinistres	-2 924	-	-2 924
Charges des autres provisions techniques	67 981	-90 995	-23 014
Participation aux résultats	-7 438	-	-7 438
Frais d'acquisition et d'administration	-856 461	11 946	-844 516
Frais d'acquisition	-499 546	-	-499 546
Frais d'administration	-356 915	-	-356 915
Commissions reçues des réassureurs	-	11 946	11 946
Autres charges techniques non-vie	-123 345	-	-123 345
Variation de la provision pour égalisation	-5 790	-	-5 790
Résultat technique de l'assurance non-vie	145 797	-96 945	48 852
Participation des salariés*	-39 118	-	-39 118
Produits nets des placements hors part du compte technique	24 571	-	24 571
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	131 250	-96 945	34 305

* Y compris charges d'intéressement.

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	4 419 873	-590 207	3 829 665
Primes émises	7 437 649	-707 619	6 730 030
Variation des primes non acquises	-3 017 776	117 411	-2 900 365
Part du compte technique dans les produits nets des placements non-vie	173 495	-	173 495
Autres produits techniques	83 677	-	83 677
Charges des sinistres	-3 770 107	541 488	-3 228 619
Prestations et frais payés	-3 544 694	541 488	-3 003 206
Charges des provisions pour sinistres	-225 413	-	-225 413
Charges des autres provisions techniques	98 139	-53 263	44 876
Participation aux résultats	-5 106	-	-5 106
Frais d'acquisition et d'administration	-807 139	71 525	-735 615
Frais d'acquisition	-477 046	-	-477 046
Frais d'administration	-330 093	-	-330 093
Commissions reçues des réassureurs	-	71 525	71 525
Autres charges techniques non-vie	-132 039	-	-132 039
Variation de la provision pour égalisation	4 643	-	4 643
Résultat technique de l'assurance non-vie	65 435	-30 458	34 977
Participation des salariés*	-27 955	-	-27 955
Produits nets des placements hors part du compte technique	-37 058	-	-37 058
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	422	-30 458	-30 036

* Y compris charges d'intéressement.

Compte de technique de l'assurance vie

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	3 216 688	-9 704	3 206 984
Part du compte technique dans les produits nets des placements	341 997	-	341 997
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - plus-values)	2 078 590	-	2 078 590
Autres produits techniques	116 892	-	116 892
Charges des sinistres	-4 304 934	2 798	-4 302 135
Prestations et frais payés	-4 280 196	2 798	-4 277 398
Charges des provisions pour sinistres	-24 738	-	-24 738
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	591 552	146	591 698
Provisions d'assurance-vie	1 092 825	146	1 092 971
Provisions en UC	-504 347	-	-504 347
Provisions pour égalisation vie	-	-	-
Autres provisions techniques	3 075	-	3 075
Participation aux résultats	-481 768	7	-481 761
Frais d'acquisition et d'administration	-368 491	1 788	-366 703
Frais d'acquisition	-217 138	-	-217 138
Frais d'administration	-151 354	-	-151 354
Commissions reçues des réassureurs	-	1 788	1 788
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - moins-values)	-1 104 694	-	-1 104 694
Autres charges techniques	-32 000	-	-32 000
Résultat technique de l'assurance-vie	53 832	-4 964	48 868
Participation des salariés*	-7 860	-	-7 860
Produits nets des placements hors part du compte technique	41 431	-	41 431
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	87 404	-4 964	82 439

* Y compris charges d'intéressement.

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	3 392 888	-12 103	3 380 785
Part du compte technique dans les produits nets des placements	310 254	-	310 254
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - plus-values)	1 942 746	-	1 942 746
Autres produits techniques	118 507	-	118 507
Charges des sinistres	-4 262 743	3 850	-4 258 893
Prestations et frais payés	-4 182 766	3 850	-4 178 916
Charges des provisions pour sinistres	-79 977	-	-79 977
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	-152 296	1 799	-150 497
Provisions d'assurance-vie	1 135 405	1 799	1 137 205
Provisions en UC	-1 286 680	-	-1 286 680
Provisions pour égalisation vie	-23	-	-23
Autres provisions techniques	-999	-	-999
Participation aux résultats	-532 454	988	-531 466
Frais d'acquisition et d'administration	-376 884	1 024	-375 860
Frais d'acquisition	-164 453	-	-164 453
Frais d'administration	-212 432	-	-212 432
Commissions reçues des réassureurs	-	1 024	1 024
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - moins-values)	-407 552	-	-407 552
Autres charges techniques	-32 188	-	-32 188
Résultat technique de l'assurance-vie	278	-4 442	-4 164
Participation des salariés*	-7 011	-	-7 011
Produits nets des placements hors part du compte technique	47 206	-	47 206
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	40 473	-4 442	36 031

* Y compris charges d'intéressement.

Compte d'exploitation des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023
Chiffre d'affaires	228 373	221 666
Autres produits d'exploitation	2 214	1 408
Achats consommés	-149 673	-139 830
Charges de personnel*	-58 049	-54 102
Autres charges d'exploitation	-11 553	-11 236
Résultat d'exploitation (hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition)	11 312	17 905
Résultat financier	26 345	35 405
Élimination des opérations intersectorielles	-	-
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	37 657	53 309

* Y compris participation et intéressement salariés.

?



RAPPORT D'EXAMEN
LIMITE DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS
COMPTABLES
COMBINÉS

3.1 RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS COMPTABLES COMBINÉS

AEMA GROUPE
Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
Siège Social 17 - 21 Place Etienne Pernet 75015 PARIS
RCS Paris – 493 754 261

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

Au Conseil d'Administration de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle AEMA GROUPE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la SGAM AEMA GROUPE et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des états comptables combinés d'AEMA GROUPE relatifs à la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états comptables combinés ont été établis sous la responsabilité de la direction et, n'étant pas destinés à être adressés aux membres, n'ont pas fait l'objet d'un arrêté par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états comptables combinés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Niort et Paris La Défense, le 2 octobre 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FORVIS MAZARS

GROUPE Y Audit

Olivier LECLERC

Maxime SIMOEN

Christophe MALÉCOT

aéma
G R O U P E

GROUPE
MUTUALISTE
DE PROTECTION



AÉMA GROUPE

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM),
entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social se situe
17-21, place Étienne-Pernet - 75015 Paris,
identifiée sous le numéro unique 493 754 261



aemagroupe.fr



[aema-groupe](https://www.linkedin.com/company/aema-groupe)



[aema_groupe](https://twitter.com/aema_groupe)